

HISTOIRE
DE
INSTITUTIONS DE CHARITÉ
DE
BIENFAISANCE ET D'ÉDUCATION

DU
CANADA,

DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'À NOS JOURS,

PAR
STANISLAS DRAPEAU.

Racontons, à la gloire de Dieu,
les actions illustres de la charité
chrétienne.

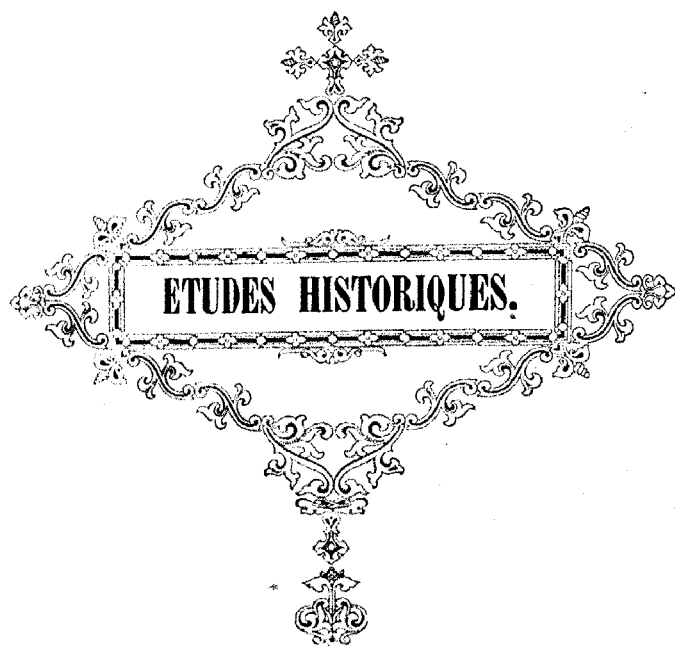
1^{er} VOLUME. — **HOPITAUX.**



OTTAWA
IMPRIMERIE DU **FOYER DOMESTIQUE**, RUE SUSSEX.

1878.

Cet Ouvrage, paraissant par Livraison de 150 pages tous les 4 mois, n'est adressé qu'aux Souscripteurs, et le tirage est limité à 2,000 copies seulement. On doit donc s'adresser à l'auteur, à Ottawa, pour se le procurer.



HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS DE CHARITÉ

DE
BIENFAISANCE ET D'ÉDUCATION

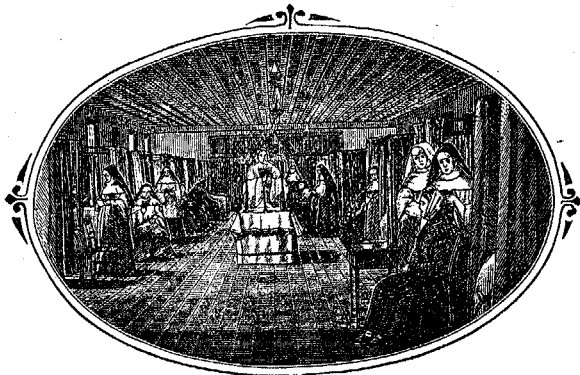
DU
CANADA,

DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'À NOS JOURS,

PAR
STANISLAS DRAPEAU.

Racontons, à la gloire de Dieu,
les actions illustres de la charité
chrétienne.

1^{er} VOLUME. — **HOPITAUX.**

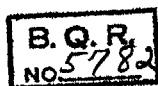


OTTAOWA

IMPRIMERIE DU *FOYER D'OMES TIQUE*, RUE SUSSEX.

1877.

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année 1877,
par STANISLAS DRAPEAU, au Bureau du Ministre de l'Agriculture.



RECEIVED
20th Nov 1877

RA

983

QBD7

Ex. 2

15

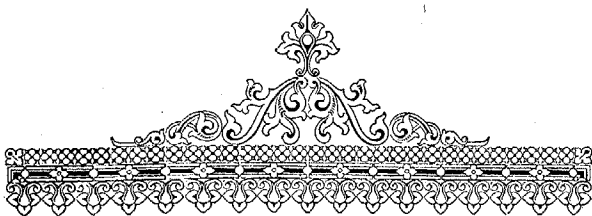


A SON EXCELLENCE

Mr. le Comte de DUFFERIN,
Gouverneur-Général du Canada,

CE LIVRE,
(AVEC P ERMISSION SPÉCIALE,)
est respectueusement dédié par
L'AUTEUR.

Ottawa, 1er Juillet 1877.



APPROBATIONS.

ÉVÊCHÉ D'OTTAWA, le 27 Mai 1875

Nous avons lu une partie du manuscrit des *Études Historiques et Statistiques* sur les *Institutions de Charité*, de *Bienfaisance* et d'*Éducation du Canada*, et Nous croyons que ces *Études* sont destinées à faire beaucoup de bien. Nous croyons aussi servir la cause de la *Charité* en recommandant la publication de cet Ouvrage dont le but est de dérouler aux yeux des âmes pieuses et chrétiennes le spectacle saisissant des œuvres charitables qui s'exercent dans toutes les parties du Canada.

Cet Ouvrage sera propre à inspirer la piété et à rallumer la charité refroidie dans bien des cœurs, en faisant connaître la puissante influence de la *Charité*, sa méthode et ses admirables résultats, et surtout à faciliter la fondation et le développement de nouvelles Institutions de Bienfaisance.

† J. THOMAS, *Evêque d'Ottawa*.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 31 Mai 1875.

M. S. DRAPEAU,
à Ottawa.

Monsieur.—Je vois par la lettre que vous a adressée Mgr. l'Évêque d'Ottawa, que ce Prélat a lu une partie du manuscrit des *Études Historiques et Statistiques* sur les *Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada*. Le jugement favorable qu'il en porte, m'autorise

VIII.

APPROBATIONS.

à recommander un Ouvrage que son titre et son but indiquent déjà comme très propre à faire connaître des Établissements dignes de la sympathie universelle. Je serai heureux d'apprendre que vous avez grand nombre de souscripteurs dans mon Diocèse, où cet Ouvrage peut produire beaucoup de bien en faisant mieux connaître ce que la religion a fait pour soulager l'humanité souffrante et pour répandre la bienfaisante lumière de l'instruction.

Veillez agréer les vœux que je forme pour le succès de votre belle et utile entreprise.

† E. A., *Arch. de Québec.*

ARCHEVÊCHÉ ST. MICHEL,

Toronto, 3 Juin 1875.

Cher Monsieur,—J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre Propectus et les premières pages de l'excellent Ouvrage que vous avez en vue de publier, touchant les *Institutions Charitables* de notre Pays.

Je crois que votre Ouvrage devrait être publié pour l'édification des générations futures.

† JEAN JOSEPH LYNCH, *Arch. de Toronto.*

ARCHEVÊCHÉ DE ST. BONIFACE, (Manitoba.)

1er Juillet 1875.

Monsieur.—Ce que je sais de votre projet de publier des *Etudes Historiques et Statistiques* sur les *Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada*, me cause un plaisir tout particulier.

Il est glorieux de révéler les Œuvres du Seigneur, et la main de la Charité a dotée notre chère Patrie de tant d'Établissements de bienveillance, qu'il convient de transmettre aux générations futures la preuve de ce qu'ont fait leurs dévanciers et les nôtres.

En dehors de l'intérêt historique et statistique, déjà si grand, qui s'attache à l'œuvre que vous avez entreprise, ses résultats ne peuvent qu'être très précieux. L'égoïsme, toujours trop commun, a besoin d'un contrepois, et la lecture des merveilles qu'enfante la *Charité* ne peut man-

APPROBATIONS.

IX

quer d'offrir une compensation à ce ver rongeant de la société.

Aussi, il me tarde de voir votre travail terminé et je me ferai un plaisir d'en recommander la lecture aux Fidèles confiés à mes soins.

Acceptez mes meilleurs souhaits pour le succès de cette utile entreprise.

† ALEX., Arch. de St. Boniface.

O. M. I.

MONTRÉAL, le 21 Juin 1875.

Monsieur.—En réponse à la vôtre du 28 Mai dernier, que j'ai reçue en son temps, je ne puis mieux faire que de souscrire de bon cœur à l'Approbation qu'a donnée Mgr. l'Evêque d'Ottawa sur le mérite de vos *Etudes Historiques*, et qui en a pris communication en partie, car je le regarde comme un bon juge en cette matière. Je ne puis en rien dire par moi-même, parce que je n'ai pas eu occasion de lire cet Ouvrage.

† IGNACE, Evêque de Montréal.

Nous n'avons pas lu les *Etudes Historiques* sur les *Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada*, par M. Stanislas Drapeau; mais le sommaire que Nous en avons vu ne Nous laisse aucun doute sur les avantages et l'importance de cette publication. Car s'il est bon de tenir caché le secret du Roi, il y a aussi de l'honneur à découvrir et à publier les Oeuvres de Dieu. (Tobie, chap. XII. v. 7.)

C'est surtout dans ces admirables Institutions que ces œuvres se manifestent avec évidence dans le soulagement de toutes les misères humaines. Nous approuvons donc cet Ouvrage, et Nous le recommandons aux Fidèles confiés à Nos soins, dans la conviction qu'il leur offrira une lecture saine, aussi édifiante qu'utile et agréable.

Donné au " Séminaire des Trois-Rivières," ce 31 Mai 1875.

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

EVÊCHÉ DE RIMOUSKI, 7 Juin 1875.

Monsieur.—L'Ouvrage que vous proposez de publier sur les *Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada*, me paraît devoir être si intéressant, si utile, et si honorable à notre pays, que je ne puis hésiter à joindre mon Approbation à celle de Mgr. l'Evêque d'Ottawa.

Puissiez-vous, Monsieur, rencontrer tout l'encouragement dû à vos laborieuses recherches !

Avec ce vœu bien sincère, agréez l'expression de mes sentiments dévoués.

† JEAN, Ev. de St. Germain de Rimouski.

LONDON, le 21 Juillet 1875.

De concert avec les autres Evêques du Canada, je m'empresse d'offrir la faible tribut de mon Approbation à l'Ouvrage préparé par M. Stanislas Drapeau sur les *Institutions Charitables du Canada*.

L'encouragement déjà donné à cette entreprise par mes Collègues dans l'Episcopat, ainsi que les talents bien connus de l'écrivain, sont pour moi un garant que cette publication est destinée à répondre à l'attente du Public sur les matières importantes qui y sont traitées.

† JOHN WALSH, Evêque de London.

RÉSIDENCE EPISCOPALE,

Charlottetown, (Isle du P. E.), 3 Juin 1875.

Mon cher Monsieur.—Nous avons reçu le Prospectus et les feuilles modèles de votre *Histoire des Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada*.

Nous ne doutons pas qu'un Ouvrage de ce genre, et aussi bien fait que celui-ci promet d'être, ne soit d'une grande valeur pour tous ceux qui s'intéressent à l'origine et au progrès de ces Institutions du Canada.

† PIERRE MCINTYRE, Ev de Charlottetown.

APPROBATIONS.

XI

SAULT STE. MARIE, 8 Juin 1875.

Cher Monsieur.—J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les quelques pages de l'*Histoire des Institutions de Charité, de Bienfaisance et d'Éducation du Canada* que vous venez de m'adresser. Je vous félicite sur l'heureuse idée que vous avez eue d'entreprendre cet Ouvrage ; et je vois avec plaisir que vous annoncez que vous êtes prêt à le publier, si vous recevez l'encouragement que certes vous avez bien le droit de solliciter et d'attendre.

J'espère que vous recevrez cet encouragement, et qu'un travail de si longues années et qui traite de ces belles *Institutions*, la gloire de notre pays, sera apprécié comme il le mérite.

Notre Canada est riche en Institutions de *Charité* et d'*Éducation* ; ces Maisons sont nées et ont grandi avec lui. Ce sera donc un grand avantage que de lire ce que la charité chrétienne a produit et continue de produire au milieu de nous, dans ces demeures admirables, avec de si heureux résultats.

† JEAN FRANÇOIS JANOT,

Evêque de Sarépta,

Vicaire Apostolique du Canada Septentrional.

SHERBROOKE, 31 Mai 1875.

Nous avons pris connaissance de l'Ouvrage intitulé : *Études Historiques*, par M. Stanislas Drapeau, attaché au Ministère de l'Agriculture, à Ottawa. Cet Ouvrage, dont le but est de faire connaître l'histoire chronologique des *Institutions de Charité* du pays, est à la fois instructif et pieux, et par là même doublement utile.

Les fidèles le liront avec profit ; les récits touchants des actes de miséricorde qui s'accomplissent dans le silence des *Hôpitaux* les affermiront dans la piété et leur montreront ce seau divin que la religion imprime sur toutes ses œuvres.

Je n'hésite pas à recommander aux Fidèles de mon Diocèse la lecture de cet Ouvrage, et je fais des vœux pour qu'il réponde entièrement aux désirs de l'auteur.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

ST. HYACINTHE, 2 Février 1876.

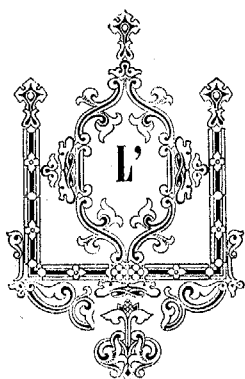
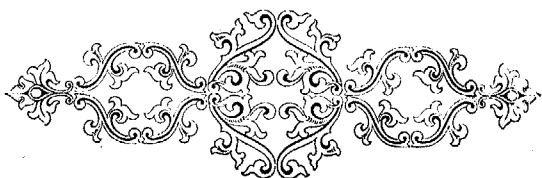
Monsieur.—L'Histoire des Institutions de Charité, de la Con-fédération Canadienne, que vous avez entreprise avec un si beau zèle, mérite certainement l'encouragement de tous les catholiques et de tous les vrais amis de notre pays.

Mettre sous les yeux de nos concitoyens les Oeuvres patriotisme qui s'accomplissent la jour et la nuit dans ces Maisons providentielles, est un travail digne de tout éloge, et qui mérite d'être couronné du plus entier succès.

Veillez agréer mes vœux les plus sincères pour la réussite de votre belle entreprise, et me croire votre bien dévoué serviteur.

† L. Z., Evêque de St. Hyacinthe.





AVANT-PROPOS.

ÉTUDE de l'histoire en général offre beaucoup de satisfaction ; mais combien plus a t t r a - yante encore doit être l'étude des annales qui révéleront les nobles actions et les sublimes dévouements que la CHARITÉ ou la PATRIE font germer dans l'esprit religieux ou national d'un peuple.

Plus on connaît l'histoire de son pays et de ses institutions, plus on sent grandir et se fortifier en soi le culte de ceux qui se sont illustrés en travaillant pour le bonheur de leurs semblables.

L'Ouvrage que nous présentons au public a donc pour but de dérouler l'histoire chronologique des principales INSTITUTIONS DE CHARITÉ et de BIENFAISANCE du pays, en racontant les généreux efforts, les souffrances héroïques, les prodiges d'abnégation que révèle le passé, et en rappelant à la mémoire oublieuse les traits édifiants consacrés par le souvenir, et les belles actions des personnages qui se sont le plus particulièrement voués au service de l'humanité souffrante.

Le lecteur sérieux ne parcourra pas sans quelque profit ce Tableau profondément touchant des actes de miséricorde et de bienfaisance qui s'accomplissent tous les jours dans le silence et dans l'ombre ; il se sentira tour à tour ému, édifié, attendri, comme nous l'avons si puissamment éprouvé en recueillant les matériaux destinés à retracer l'histoire de tous ces MONUMENTS si nombreux et si variés, qui se multiplient de toutes parts sur le sol canadien.

On a raison d'affirmer que jamais pays

n'a montré plus de fécondité pour les œuvres de bienfaisance que le Canada. A peine les premiers coups de hache du défricheur avaient-ils retenti au sein de ces sombres forêts séculaires, que d'intrépides Congrégations religieuses venaient y arborer l'étendard de la Charité par la fondation d'HÔPITAUX pour les malades; d'HOSPICES et d'ASILES pour les infirmes et les orphelins; de COLLÈGES et d'ÉCOLES pour l'instruction gratuite des enfants européens et sauvages de cette contrée.

Ce dévouement, qui faisait ainsi quitter patrie, parents et amis, pour un froid climat, où l'on manquait de tout, fut certainement l'un des plus beaux spectacles que jamais la France monastique ait donné au monde.

Dans cette Étude historique, chaque siècle vient tour à tour nous montrer ces mêmes INSTITUTIONS grandissant, se développant, toujours animées du même esprit charitable. Chaque page de leur histoire raconte les gloires de ces temps héroïques du Canada, avec ses alternatives de prospérité et de ruine, de joies et de tristesses,

de triomphes et de deuil, de sang et d'allégresse : mystères insondables de la Providence !

C'est durant ce dernier siècle, surtout, qu'on a vu s'étendre cet immense réseau d'INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE ; ces admirables établissements qui, destinés à panser toutes les plaies, à soulager toutes les misères, tendent si cordialement la main à l'indigent, au malade, à l'infirme, à l'orphelin, à l'aveugle, au sourd-muet, à l'insensé, jusques au prisonnier, au criminel, à la femme flétrie, et, en un mot, à toutes les victimes de la malice des hommes et des justes vengeances de Dieu.

La lecture de cette œuvre pacifique et de concorde, qui doit relater les actions d'une multitude de personnes de toutes origines et de toutes croyances religieuses, sera donc comme un PÉLÉRINAGE pour les âmes patriotiques et compâtissantes ; un pèlerinage dont chaque " Station " présentera l'illustration de quelque vertu particulière.

II.

Cet ouvrage se divise en cinq volumes.

Le **Ier Volume** renferme en quelque sorte un Aperçu historique des principaux événements survenus sur cette terre du Canada, en tant que liés à l'histoire de ses Institutions, dont le rôle glorieux se poursuit sur ce sol de prédilection depuis plus de deux siècles, récits si fertiles en beaux dévouements, en traits d'héroïsme, qui laissent voir partout l'œil de la Providence, de cette Providence qui éclaire la voie en relevant les courages et en bénissant leurs travaux.

Puis, viennent ensuite les Institutions de Charité du Canada, dont le rôle glorieux se poursuit sur ce sol béni depuis plus de deux siècles.

Les merveilles que la charité produit dans les **Hôpitaux** et **Lazarets** auront donc une large place.

Pour ce volume, comme pour les autres,

nous n'avons rien négligé pour être d'une véracité et d'une exactitude historiques absolues.

Dans le **Ile Volume** apparaissent les **Hospices** ou **Asiles**, qui se consacrent également à secourir l'infortune, et dans lesquels sont entassés :

Des vieillards indigents et sans appui, hommes et femmes, courbés sous le poids des ans et des infirmités, qui achèvent lentement une vie de privations et de fatigues, en rêvant tristement aux beaux jours envolés de la jeunesse ;

D'autres, que l'oubli de Dieu a conduits dans de sombres cachots, dont l'aspect seul fait frémir, et qui expient leurs crimes envers la société par la souffrance, la douleur et le remords ;

D'autres, enfin, et ce sont ceux qui ont le plus de droit à la plus tendre compassion, tels que les malheureux insensés, les sourds-muets et les aveugles.

Le **IIle Volume** présente un résumé des

touchantes annales des **Orphelins**, lesquelles, comme un chœur plaintif de voix désolées, racontent l'infortune de cette légion de petits enfants qui, pour la plupart, n'ont peut-être jamais connu ni le lait ni le sourire d'une mère, ou qui n'en ont qu'un vague et lointain souvenir. Là, encore, des miracles de dévouements s'accomplissent par des personnes animées du feu d'une immense charité, qui s'efforcent d'entourer de caresses tous ces berceaux du malheur, et d'allumer dans les cœurs des orphelins plus âgés le flambeau de la résignation et du courage.

Le **IVe Volume** a pour objet de mettre en lumière les actes obscurs d'un grand nombre de citoyens éclairés, et de vertueuses femmes, qui consomment leurs forces et vouent toutes les ressources de leur intelligence et de leur cœur à l'**Education** de la jeunesse.

C'est là un héroïque apostolat dont on n'apprécie pas assez le mérite. Orner l'esprit et le cœur, fortifier la piété, faire germer dans l'âme les plus généreux senti-

ments, le dévouement, le patriotisme, la charité chrétienne, l'amour du prochain, et autres grandes vertus : telle est la sublime mission de ces nombreux ouvriers de l'intelligence.

Le **Ve Volume**, enfin, rappelle les actions philanthropiques de la noble **Société de Saint Vincent de Paul**, dont le but est de soulager les souffrances du pauvre à l'ombre des plis glorieux du drapeau de la charité.

Notre but est, encore, dans ce volume, de faire apprécier les avantages qu'offrent les **Sociétés de Secours Mutuels**, dont l'idée morale et économique est de stimuler l'esprit de fraternité parmi les ouvriers, et de leur procurer des secours dans le malheur et les maladies ;

De mettre en relief les actions d'éclat que l'assistance publique ou privée a pu produire dans les **Calamités** ou **Désastres** survenus en Canada. C'est surtout dans les terribles fléaux d'épidémies, où tout n'est que trouble, désordre, consternation

et deuil, que la charité des ministres du Seigneur et des saintes filles consacrées à Dieu a pris un caractère sublime de grandeur, en donnant, en face des scènes déchirantes provoquées par ces fléaux, le spectacle du dévouement le plus ardent, et quelquefois en succombant martyrs de cette charité qui les poussait à travailler à sauver la vie ou les âmes des victimes.

III.

Tel est l'immense travail que nous présentons avec confiance aux esprits éclairés ; travail qui est le fruit de plusieurs années de recherches laborieuses et qui n'a pas été amené à fin sans des dépenses considérables.

Pour cette œuvre importante, il nous a fallu créer tout un système pour recueillir les renseignements historiques et statistiques nécessaires. Nous ne pouvions pas nous borner à la seule étude des rares ouvrages qui offrent quelques lambeaux d'histoire, ni utiliser la littérature histo-

rique, où la fiction joue un trop grand rôle. Il nous fallait obtenir de chaque Institution des notes précises et suffisamment développées pour nous permettre de rédiger convenablement leur histoire particulière, retracer leur origine, le but de leur fondation, et de raconter, pour l'édification générale, leurs épreuves comme leurs triomphes. Il fallait, en outre, faire connaître les noms des Fondateurs, Bien-faiteurs, Directeurs actuels et autres Régisseurs importants, ainsi que les statistiques qui se rattachent aux œuvres diverses, et qui peuvent offrir quelque intérêt aux hommes d'études ou à la science médicale.

Pour arriver à ce résultat, que de respectables susceptibilités n'avons-nous pas rencontrées sur notre chemin ?

La modestie de quelques Institutions était si profonde qu'il leur répugnait de nous fournir des renseignements qui devaient faire parler d'elles ou des œuvres qu'elles accomplissent dans le silence. D'autres nous condamnaient à recueillir nos informations que d'après les conversa-

tions que nous engagions dans nos visites. En vain faisons-nous remarquer qu'il était nécessaire, en ce siècle d'égoïsme et d'engourdissement, de raconter à la gloire de Dieu et pour l'édification des âmes, les actions de dévouement qui se produisent dans ces foyers d'amour, brûlant pour l'humanité; on semblait rester sourd à nos supplications.

Le plus grand nombre, il est vrai, a répondu à notre appel; mais il nous a été impossible de vaincre complètement la répugnance des quelques unes des Institutions dont nous parlons. Cependant, nous avons tâché, quoique peu renseigné, de faire ressortir autant que possible les œuvres de ces saintes demeures, afin que ces bienfaisantes Institutions,—qui sont comme ces fleurs cachées sous le feuillage, et qui trahissent leur présence par une suave odeur,—fussent appréciées, connues, et profitassent des affectueuses offrandes que des âmes généreuses s'efforceront sans doute de faire pour élargir davantage les horizons de leurs œuvres de miséricorde.

Nous croyons devoir déclarer, ici, combien il nous aurait été agréable de faire connaître les œuvres de toutes les institutions protestantes du pays, qui s'exercent avec une si grande libéralité, mais il nous a fallu renoncer à cette idée, par suite des refus que nous avons éprouvé du plus grand nombre à nous renseigner convenablement. Nous avons même dû subir de l'opposition jusque dans des lettres anonymes et de menaces. Mais nous passons le voile de l'oubli sur ces manœuvres déloyales, pour nous réjouir du bon vouloir des quelques Institutions protestantes qui nous ont prêté leur bienveillant concours, et dont nous sommes heureux de consigner dans cet ouvrage les prodiges de charité chrétienne qu'elles accomplissent si honorablement.

Nous eûmes à lutter encore contre d'autres difficultés, pour accomplir cette œuvre d'amour qui nous a coûté déjà huit années de veilles et de travaux. Dès le début, nous avons cru que cette tâche, volontairement acceptée, de préparer ce

colossal travail, serait considérée comme devant être notre part de sacrifices, et qu'il nous serait facile de trouver un éditeur disposé à faire les frais de la publication. Nous fûmes trompé dans notre attente. Non seulement on refusa nos offres, non seulement on refusa de contribuer au x dépenses préliminaires, mais on nous mit en garde contre les risques que nous allions courir de perdre une partie de notre capital.

Malgré ces appréhensions, que nous avons toujours cru réellement fondées, nous nous déterminâmes, cependant à faire cette publication à nos risques et périls, ayant l'espoir toutefois que cet ou vrage pourrait intéresser et créer une douce sympathie en faveur des établissements de charité dont il s'agit; qu'il contribuerait à faire fleurir la charité dans les âmes pour le soutien de ces nobles Institutions; et que nos frais seraient couverts par l'empressement que les familles du Canada apporteraient à faire l'achat de nos volumes.

Sous ces circonstances, nous publiâmes notre Prospectus de 1872, qui nous apporta un nombre de Souscripteurs assez considérable mais tout à fait insuffisant pour nous permettre de commencer alors la publication de cet ouvrage.

Ce n'est donc qu'après avoir épuisé d'autres moyens que nous nous déterminâmes à nous adresser à l'Episcopat du Canada, pour lui soumettre notre projet de publication et solliciter son Approbation. Aussi, est-ce avec bonheur et reconnaissance que nous notons, dans ces pages, que cette haute et puissante protection nous a été accordée, et que maintenant nous attendrons, dans le calme de l'esprit, pour voir à quel degré de sacrifice notre entreprise sera soumise.

IV.

Afin de permettre au lecteur d'embrasser séparément toute l'étendue des œuvres de chaque Province de la Confédération Canadienne, nous avons divisé chaque

volume en sept sub-divisions, qui correspondent aux sept Provinces du Canada.

Dans le dernier volume apparaît un **Appendice** où se trouvent insérés divers Tableaux statistiques résumant toutes les informations numériques consignées dans les cinq volumes. Par cet arrangement, le lecteur peut suivre les développements généraux ou particuliers des œuvres de chacune des Provinces confédérées.

Pour compléter notre œuvre, nous n'avons pu résister au plaisir d'illustrer cet Ouvrage de diverses **Vues** des Institutions, et de mettre sous les yeux du lecteur les **Portraits** des Fondateurs ou principaux Bienfaiteurs de ces diverses œuvres de charité chrétienne. Ces effigies parleront encore mieux à l'esprit que les gracieuses et patriotiques poésies qui rappellent les actions valeureuses ou les nobles qualités de ceux qui nous ont précédés; puis, au foyer d'un grand nombre de nos familles, elles auront leurs charmes. Pour cette raison, nous avons donc cru que le concours des dessins devenait ici nécessaire,

car il est des choses que les yeux seuls peuvent saisir, surtout lorsqu'une description ne les ferait point assez comprendre, à moins de développements qui surchargent le texte et finissent par nuire à l'ensemble de l'ouvrage.

Il nous reste une dette de reconnaissance à solder, en terminant, celle de remercier les nombreux collaborateurs qui nous ont apporté le concours de leurs connaissances et de leurs talents, en nous faisant profiter de leurs recherches ou de leurs travaux, ou en nous fournissant tant d'importantes notes et de précieux documents, pour la composition de cet ouvrage (1). C'est cette mine de richesses historiques qui nous a permis de produire cette œuvre, aussi est-ce à ces honorables contributeurs et aux divers écrivains cités

(1) Nous avons également puisé d'importantes informations dans les diverses publications de M. JOHN LOVELL, éditeur-imprimeur de Montréal, dont l'esprit d'entreprise, soutenu par un patriotisme des plus éclairés pour tout ce qui concerne l'avancement intellectuel et moral du Canada, est si éminemment apprécié tant en Europe qu'en Amérique.

dans l'ouvrage que revient la plus large part du mérite — n'ayant été pour ainsi dire que l'humble architecte de cet édifice élevé au génie philanthropique et religieux du peuple canadien.







LES
INSTITUTIONS CHARITABLES
DU
CANADA.



PRÉLUDE.

A CHARITÉ est un élan
du cœur qui consiste à
voler au secours du pro-
chain ; et nous voyons que
dans tous les âges et chez
tous les peuples cet ins-
tinct de compassion, qui
gît au fond du cœur de
l'homme, s'est manifesté
en faveur de l'humanité.

Pour les âmes plus fortement douées de
cette vertu, la charité devient l'ornement

et la grâce de la vie, et elles s'honorent d'exercer la bienfaisance sous toutes les formes, en donnant naissance à de nombreuses et puissantes associations charitables.

Quant au Canada, il hérita de la France ces grands exemples de dévouement et de surabondante charité qui éclatent à chaque page de son histoire.

A peine quelques colons s'étaient-ils établis à Québec et à Montréal, que déjà nous voyons d'intrépides Religieuses venir en ce pays comparativement si âpre et si rude, où l'on manquait de tout, pour se consacrer au service des malades ou se vouer à l'instruction gratuite des filles sauvages et françaises de la colonie, ainsi que nous l'avons déjà mentionné.

Ces Communautés eurent à supporter de bien cruelles épreuves, dans leurs commencements, mais on eût dit que les croix servaient d'aliment à ces âmes si intimement dévouées au service du prochain.

C'est surtout lors des épidémies que la charité enfantait des prodiges, quand tous fuyaient et abandonnaient les malheureux qui en étaient frappés ! Emus à ce spectacle, seuls le Clergé et les Communautés demeuraient au poste, sur ce champ de deuil, où la mort dominait en reine, et frappait partout à coups redoublés.

Le zèle déployé par les institutions enseignantes fut également héroïque, et cet

important et difficile apostolat rendit de très précieux services, en répandant dans la colonie l'instruction chez les jeunes filles, qui devinrent dans la suite d'excellentes et pieuses mères de famille ou de ferventes et saintes Religieuses.

II.

Il n'existe aucune loi particulière concernant la Charité, en Canada. Chaque Institution accomplit ses Œuvres selon le but de sa fondation.

Quoique recevant, pour la plupart, une allocation du pouvoir civil, cependant elles demeurent indépendantes dans leur action et elles possèdent leur direction particulière. Elles sont tenues seulement de faire rapport au gouvernement provincial sur la régie de l'établissement et sur les œuvres réalisées durant l'année.

Quant aux Institutions provinciales, soutenues à même les fonds publics, il n'en est pas ainsi : elles sont placées sous le contrôle de Directeurs particuliers responsables au Gouvernement, dont ils dépendent.

Le Canada renferme actuellement environ deux cents Institutions de tous genres, qui donnent l'assistance à plus de 30,000 personnes, chaque année, savoir :

48 Hôpitaux, portant secours à environ	16,000 malades ;
100 Hospices ou Asiles, abritant.....	9,000 personnes ;
52 Orphelins, renfermant.....	5,000 enfants.

Ces divers établissements entraînent une dépense totale approximative d'environ \$935,000 dont \$620,000 proviennent d'octrois législatifs et \$315,000 sortent de la caisse même des Institutions, formée de leurs biens et revenus ou de la charité publique (1).

A part cette assistance accordée aux *Institutions de Charité* par les divers Gouvernements et Législatures du Canada, des octrois sont également votés pour les fins de l'éducation gratuite, chaque année, lesquels s'élèvent à \$835,000, outre 2 millions et demi de piastres prélevées sur les habitants du pays, en vertu de lois particulières, formant une somme totale de 3 millions 375,000 piastres. Environ 800,000 enfants puisent l'instruction dans ces Ecoles quasi gratuites.

En récapitulant ces données, il appert que ces *Institutions Charitables* et l'œuvre de l'Edu-

(1) TABLEAU des *Dépenses annuelles* encourues par les INSTITUTIONS DE CHARITÉ du Canada, pour le maintien de leurs Œuvres :

INSTITUTIONS.	Dépenses Annuelles.	Provenant	
		des Octrois Législatifs ou de la cha- nnuels.	des Instut. de la cha- rité puvée.
Hôpitaux.....	\$225,000	\$125,900	\$ 99,100
Asiles d'Aliénés.....	350,225	350,225	
Hospices ou autres Asiles.....	260,500	90,372	170,128
Orphelinats.....	100,000	53,700	46,300
Totaux....	\$935,725	\$620,197	\$315,528

cation gratuite coûtent au-dessus de 4 millions 300,000 piastres, chaque année (1).

Cet Exposé, tout intéressant qu'il soit, ne comprend pas encore toutes les œuvres charitables, qui s'exercent en Canada. Ce ne sera qu'après la publication complète de cet ouvrage que l'on pourra être parfaitement renseigné.

III.

Afin d'embrasser dans un même coup-d'œil toute la valeur des moyens qu'offre le Canada à la souffrance ou autres nécessités de la vie, nous allons nous acheminer à travers les diverses situations de l'échelle sociale, et prendre, avec M. de LÉRUE (2), dans tous les

(1) TABLEAU récapitulant les sommes consacrées pour les Œuvres de *Charité* ou de *Bienfaisance* et l'*Instruction publique* en Canada, chaque année :

Genre de secours.	Sommes provenant		Grand Total.
	des Octrois Légis- latifs.	des Institut. ou des particuliers.	
<i>Charité.</i>			
Hôpitaux, Asiles d'Alli- nés, Hospices, Asiles et Orphelinats... }	\$ 620,192	\$ 315,528	\$ 935,720
<i>Bienfaisance.</i>			
Education gratuite	\$ 835,000	\$2,550,000	\$3,375,000
	\$1,455,192	\$2,865,528	\$4,310,720 (*)

(*) Octrois autorisés par des lois particulières.

(2) *De la Bienfaisance publique et privée.*

rangs, les déshérités de la fortune ou de la santé, pour les faire paraître ici, tour à tour.

Nous avouons que le tableau des misères est profondément vaste et touchant, et que toutes ces grandes douleurs exigent une action toujours agissante ; heureusement que le Canada renferme aujourd'hui un réseau d'Institutions prévoyantes qui lui permet de faire face à tous ces besoins.

1er Cas.—*C'est un enfant abandonné, dès sa naissance, par une mère criminelle. Si la charité ne le recueille, que deviendra-t-il ?*

Touchée de pitié sur le sort de ces pauvres petits abandonnés, Madame d'YOUVILLE, fondatrice de l'*Hôpital-Général* de Montréal, ouvrit dans son établissement, en 1754, un *Asile* pour les y recevoir. Cette œuvre n'a pas cessé depuis, et voilà près de 125 ans que ce sanctuaire de la charité accomplit cette belle et chrétienne mission dans la Province de Québec.

Environ mille de ces petits infortunés entrent dans l'*Asile*, chaque année. La mortalité est grande parmi ces pauvres victimes du vice, indubitablement, car ces enfants sont exposés à tous les dangers avant d'arriver à l'Hospice, et souvent on les y apporte sans vêtement ou peu enveloppés, à moitié gélés, mourants, et quelquefois morts. Tel est le navrant spectacle qui ne se repète que trop souvent.

Aussitôt que ces enfants sont apportés à l'*Asile*, les Sœurs enrégistent toutes les informations qu'elles peuvent obtenir à leur sujet ; elles les font baptiser s'ils ne l'ont pas été déjà ; et elles pourvoient à ce que les soins les plus empressés leur soient prodigués par des femmes qui sont attachés à l'Établissement. Plus tard, ces enfants vont grossir la population des *Orphelinats*, où ils sont élevés avec les autres orphelins ; et à un âge encore plus avancé ils sont placés comme apprentis ou en service.

Un *Hospice* semblable est également ouvert aux Trois-Rivières, pour la ville et ses alentours, placé sous la direction des *Sœurs Grises* de cette ville (1).

2^e Cas.—*C'est un enfant, né dans une famille pauvre, qui devient orphelin !*

Ou bien :

Cet enfant appartient à une famille d'Immigrants qu'un accident imprévu ou une épidémie laisse dans le chemin, sans appui, au début même de la vie.

Des *Orphelinats* sont là, dans chaque Province, ouverts pour le recueillir avec un dévouement, un zèle infatigable, que

(1) Pour l'Oeuvre des *Enfants trouvés*, voir le II^e volume.

déploient à l'envie les catholiques et les protestants, et auquel on donne l'instruction religieuse et l'instruction primaire. On leur apprend à aimer et prier Dieu, à lire, à écrire, à calculer. Les filles apprennent à travailler et à coudre, et les garçons sont placés, à un âge convenable, dans une famille respectable ou chez des patrons consciencieux qui leur donnent les moyens d'apprendre un métier et de gagner honorablement leur vie, afin qu'à leur tour, quand ils seront établis, ils puissent faire aux autres tout le bien qu'ils pourront, et surtout quand des orphelins viendront réclamer leur assistance ; car, ne l'oublions pas, c'est dans le malheur qu'on apprend à témoigner sa gratitude pour les bienfaits reçus, et quand l'occasion arrive on est heureux de payer ainsi sa dette de reconnaissance, outre que c'est le devoir de tout noble cœur d'en agir ainsi.

On compte environ 8,000 enfants ainsi placés, soit dans les *Asiles* soit dans les *Orphelins*, entraînant une dépense annuelle d'environ \$200,000 (1).

(1) Pour l'histoire particulière de ces divers *Asiles*, voir le III^e volume.

3e Cas. — *Voici un enfant qui n'est pas abandonné : il a sa famille. Cependant sa mère travaille tout le jour, et ne pourrait, sans gêne et sans danger, le laisser seul à la maison.*

Des *Salles d'Asiles* existent au centre des quartiers populeux et pauvres des villes de Montréal et de Toronto, à la portée du foyer domestique. Sans dépense, la mère le porte le matin, en se rendant à l'ouvrage, et va le chercher le soir.

Ces *Crèches*, comme on les appelle également, recueillent les petits enfants de 2 ou 3 ans à 7 ans, lesquels étant trop jeunes pour aller à l'école, apprennent là à prier et à lire (1).

4e Cas. — *Un peu plus tard, entre l'âge de 9 à 14 ans, le besoin d'une instruction plus étendue se fait sentir pour l'enfant.*

Eh ! bien, il peut puiser gratuitement, ou peu s'en faut, cette instruction, dans les écoles primaires qui sont répandues par tout le pays, où plus de 800,000 enfants, des deux sexes, y puisent l'instruction, nécessitant une dépense annuelle d'au-delà de 3 millions de piastres.

(1) Pour l'histoire particulière de ces divers *Asiles*, voir le IIIe volume.

Dans ce chiffre, les Gouvernements Provinciaux y figurent pour près d'un million de piastres, chaque année (1).

5e Cas.—A 15 ans, le jeune homme se place en apprentissage, car il lui faut un métier, pour devenir ouvrier comme l'a été son père.

Il entre courageusement dans l'occupation qu'il se choisit, et après quelques années de fatigues, il arrive à son but, où il sera désormais à l'abri de la misère, et il pourra même aider son père et sa mère. Après ses travaux de la journée, pour se perfectionner, il pourra fréquenter les écoles du soir, et acquérir ainsi de nouvelles connaissances pour les besoins de son industrie. Voilà qui est bien ; mais

Si ce jeune homme a manqué de cœur, ou qu'il n'ait pas voulu suivre les exhortations de son père, les conseils de sa mère, que deviendra-t-il ?

Une œuvre spéciale a été fondée à Montréal, dans le but de secourir cette classe d'infortunés jeunes gens. Les *Frères de la Charité* la dirigent avec autant de zèle que d'amour ; on donne à cet Asile le nom d'*Hospice St. Vincent de Paul*.

(1) Pour l'Œuvre de l'Education, voir le IVe volume.

Un grand nombre de jeunes gens indociles sont placés chaque année dans cet Hospice, par les parents, afin de les corriger de leur mauvaise nature, et de leur faire apprendre des métiers. Les rapports de cette Institution constatent que beaucoup de ces jeunes gens, après avoir passé cinq ou six mois dans l'Hospice, retournent dans leur famille, corrigés de leurs plus grands défauts, et donnent à leurs parents une agréable satisfaction que ces derniers se plaisent à rappeler souvent.

Dans plusieurs villes du Canada se trouvent des *Asiles* de ce genre, que l'on désignent sous le nom de *Maison de Refuge et d'Industrie* (1).

6e Cas.—*C'est une personne livrée à elle-même, qui faillit étourdiment et tombe entre les mains de la justice.*

Là, encore, la charité s'exerce à son égard, et elle est conduite dans des *Maisons de Réforme*, que le Gouvernement a fondées et soutient avec honneur et profit pour la moralité publique. Le nombre de ces Institutions va en augmentant, et il s'en trouve dans chaque Province de la Confédération Canadienne (2).

(1) Voir le IIIe volume.

(2) Voir le IIe Volume.

7e Cas.—*Il est une autre classe de malheureux qui inspire un profond sentiment de pitié: ce sont les Aveugles!*

Nous manquons d'Asiles pour les Aveugles, qui sont en grand nombre et de tous les âges. Beaucoup d'entr'eux sont à la charge des parents, quelques-uns sont dans des Hospices, mais d'autres s'adonnent à l'aumône, et c'est là le plus poignant spectacle que nous puissions voir.

Le Gouvernement d'Ontario fort heureusement, vient d'assurer un Asile à cette classe de malheureux qui, non seulement subissent une nuit éternelle, mais sont également déshérités des bienfaits de l'instruction et des avantages de la vie domestique et sociale.

Avec une philanthropie qui honore le Gouvernement et les Chambres de cette Province, une somme assez considérable a été votée et employée pour la construction d'un *Hospice* à Brantford, pour y recevoir les Aveugles de la Province, que le dernier recensement élève au chiffre de plus de 1,000 affligés.

Déjà les *Sœurs de la Providence* de Toronto, avec une charité touchante, donnaient gratuitement asile à quelques aveugles, dans leur Etablissement, mais le nouvel *Asile*, soutenu par la Province, pourra faire face à toutes les demandes qui surgiront.

Montréal possède également un *Asile* de ce genre, grâce au zèle éclairé et toujours actif

de Mgr. BOURGET, Évêque catholique de cette ville. L'*Asile de Nazareth* est sous la direction intelligente des *Sœurs Grises* de Montréal, qui se dévouent à cette œuvre avec un très grand succès. On est même parvenu à suppléer, chez ces pauvres filles aveugles, à une partie de leurs facultés, en leur enseignant à lire avec le seul toucher des doigts sur des caractères mobiles et en reliefs, et à travailler, coudre, tricoter, et à faire autres ouvrages par faitement bien accomplis.

Un semblable Etablissement existe aussi dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, à Halifax, pour les besoins de cette Province.

Se Cas.— *Une autre misère humaine qui mérite aussi la protection, ce sont les Sourds-Muets; surtout ceux qui sont invalides ou impuissants à gagner leur vie.*

Mais, disons-le de suite, le Canada peut s'enorgueillir, car il possède plusieurs Etablissements où l'on y reçoit cette classe d'affligés.

Dans la grande Institution de Belleville, Province d'Ontario, les Sourds-Muets des deux sexes y sont reçus depuis l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge de 19 ans, et peuvent demeurer dans l'établissement jusqu'à l'âge de 21 ans. Ce précieux Etablissement a été fondé par M. J. B. MCGANN, professeur-surintendant.

de l' Institution, qui se dévoue à cette œuvre avec toute l'ardeur et la charité que lui inspire son bon cœur. L'établissement appartient à une Corporation particulière, laquelle reçoit du Gouvernement provincial un aide de \$3,000 chaque année.

Montréal possède deux Etablissements de ce genre; l'un pour les hommes, et l'autre pour les filles ou femmes, fondés par Sa Grandeur Mgr. BOURGET avec l'aide des principaux citoyens de la ville. L'établissement des hommes renferme une cinquantaine de pensionnaires, placés sous la direction et les soins vigilants des *Clercs de St. Viateurs*. L'*Hospice St. Joseph*, destiné aux filles, est sous la direction des *Sœurs de la Providence*, qui s'acquittent de cette difficile tâche avec autant d'honneur que de mérite. On compte généralement une soixantaine de patientes dans l'Institution.

La Nouvelle-Ecosse possède aussi son *Asile des Sourds-Muets*, qui rend d'importants services à cette partie du Canada. L' Etablissement est ouvert à Halifax, capitale de la Province (1).

(1) Pour toutes ces diverses Institutions, voir le II^e volume.

9e Cas.—*C'est une personne atteinte d'aliénation mentale !*

Grâces aux dispositions prises par les divers Gouvernements du Canada, chaque Province est en mesure de satisfaire à ce genre d'assistance. A l'heure qu'il est on compte près de 3,000 patients secourus permanemment par ces divers Etablissements soutenus aux frais de l'Etat.

Ajoutons que de toutes les infirmités auxquelles la nature humaine est sujette, il n'en est pas qui inspire plus de compassion et plus de respect que l'aliénation mentale.

M. le baron de GÉRANDO (1), qui s'est beaucoup voué à l'étude des infirmités de tous genres, dit que le traitement de la folie est beaucoup plus long et plus pénible que celui des autres maladies, et qu'il laisse ordinairement moins d'espoir de succès. "Aussi,—dit cet écrivain,—qu'elle existence que celle des personnes saines d'esprit, condamnées à passer la vie entière au milieu des insensés, et obligées de les conduire, souvent même de leur rendre les services les plus rebutants !"

Admettons, en effet, que c'est un héroïsme qui s'ignore, et auquel on ne pense guère, parfois (2).

(1) Auteur de l'intéressant Ouvrage intitulé : *De la Bienfaisance Publique*, en quatre volumes.

(2) Pour cette Oeuvre des *Aliénés*, voir le IIe volume.

10e Cas.— *Voici une jeune personne, que des mauvais exemples ou la misère ont malheureusement conseillée, tombée dans le chemin du déshonneur. Elle n'a périr indubitablement à l'infirmerie de quelque Hôpital, si elle ne rencontre pas, dans son dénument, un bras secourable.*

Plusieurs *Maisons de Refuge* sont ouvertes, dans les diverses Provinces, pour offrir cette nécessaire assistance. Mais, c'est surtout dans les *Asiles du Bon-Pasteur* que l'on recherche avec un soin attendrissant toutes ces brebis égarées ! En effet, le dévouement des Religieuses de ces Communautés, que nous désignons sous le nom de *Bon-Pasteur*, ne saurait être égalé.

Quelle admirable exemple d'humilité ne découvrons-nous pas, lorsque nous voyons ces chastes *Servantes de Dieu* aller jusqu'à se faire les compagnes inséparables de ces cœurs coupables et flétris, afin de les garder au bercail et les sauver d'une ruine complète.

Là, dans ces asiles de paix et de bonheur, ces pauvres pénitentes sont aimées et consolées par les Religieuses qui s'efforcent de réveiller en elles les instincts moraux assoupis, et de leur rendre une *seconde innocence*, si nous pouvons ainsi nous exprimer. En effet, quel sublime dévouement que celui qui nous montre " la vertu recherchant le vice, la " pudeur sollicitant le dévergondage, par

“charité, au lieu de le fuir par cet instinct
“naturel à l’âme honnête,” suivant l’heureuse
pensée de M. de la ROCHE-HÉRON (1).

IIe Cas.—*Il s’agit d’une autre classe d’infortunées jeunes personnes, qui sont venues dans les villes avec l’espoir d’y trouver un travail plus fructueux, et que l’absence d’une surveillance maternelle, ou le manque d’une éducation religieuse, ou enfin leur simple inexpérience, ont conduit à leur perte.*

Plusieurs Etablissements sont ouverts pour elles, grâces aux ressources que la religion inspire aux volontés généreuses pour cette espèce d’œuvre. Sur plusieurs points du Canada se trouvent des *Hospices de Maternité*.

Montréal a l’éclatant mérite d’avoir donné au Canada l’*Hospice de la Miséricorde*, dont le but est d’assister généralement les jeunes personnes qui ont eu le malheur de tomber dans l’égarement déplorable dont nous parlons.

Cette Institution est sous la direction de charitables Religieuses qui accomplissent ce pénible apostolat dans le but de prévenir par leurs exhortations le retour du mal, en s’efforçant de guérir le cœur qui en est la source.

(1) L’histoire des OEuvres de ces Institutions se trouve au IIe volume.

Assez généralement toutes les précautions sont prises pour sauvegarder l'honneur des familles, en observant le secret qu'inspire la charité pour le prochain. Cette charité s'étend surtout sur la personne qui est l'objet de ces soins, à laquelle on tâche d'inculquer par de sages conseils, l'horreur de sa faute (1).

12e Cas.—*Des Vieillards, des Infirmes, et autres personnes abandonnées, dont les forces sont usées, se trouvent-ils sans appuis :*

Des *Hospices* leur apportent aussitôt secours, soit à l'intérieur, en les recevant sous leurs toits, soit au dehors, en les visitant et les soignant à domicile.

C'est ainsi que l'*Hôpital-Général* de Québec et celui des *Sœurs Grises* de Montréal, avant la Conquête comme depuis cette époque, s'occupent du sort de cette classe, en leur tendant une main secourable, et en donnant si libéralement un abri aux indigents incapables de pourvoir à leurs besoins, de même qu'aux orphelins, également dignes de commisération.

De nouvelles Institutions ont surgi depuis un demi siècle dans le but de se vouer à cette charitable assistance des pauvres de cette catégorie, fondées par la maison-mère de Montréal.

(1) Voir l'histoire de ces OEuvres, au IIe volume.

L'Asile de la Providence de Montréal, qui compte aussi des Etablissements partout en Canada, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, accomplit chaque jour cette charitable mission du soin des vieilles personnes et des orphelins.

Dans toutes les Provinces, il y a des maisons spécialement fondées dans ce but, et dont le nombre s'élève à pas moins de soixante-et-quinze, donnant asile à plus de 2,000 infirmes permanemment, outre douze à quinze mille personnes secourues de temps à autre, par ces divers Hospices, et sous leurs toits, sans compter l'assistance offerte aux personnes du dehors, dont le chiffre atteint au moins cinquante mille, chaque année (1).

13e Cas.—*L'ouvrier rencontre, au milieu des dangers de sa pénible carrière de labeur, bien des accidents, bien des souffrances, la maladie, les blessures, etc., etc. Tout lui manquerait à la fois, si la Providence n'avait pas pourvu à faire surgir des cœurs généreux pour l'assister.*

Dans toutes les provinces du Canada on trouve la *Sœur de Charité*, partout dévouée au service des pauvres. Ces Religieuses sont constamment les témoins des mi-

(1) Voir l'histoire de ces Institutions, au IIe volume.

sères et des souffrances qui atteignent tant de pauvres familles, lesquelles, sans détourner les yeux d'aucun malheureux, s'empres- sent de leur porter à tous secours, en les consolant, les encourageant, et portant la paix dans leur âme.

Combien de fois leur cœur sensible et géné- reux n'est-il pas attristé à la vue de tant de misères ! Elles arrivent en face d'une chétive demeure, dont la porte ne ferme qu'à demie ; de tous côtés de larges fentes laissent passer la neige ou la pluie ; le poêle est froid ; il n'y a pas toujours du pain sur la table ; aucun adoucissement à la maladie ; les enfants souf- frent, et la mère concentre dans son cœur ma- ternel les douleurs de tous. Mettez, quel- quefois, à la tête de cette famille un père débauché ou ivrogne, et vous aurez toutes les parties de la scène réelle.

Ah ! ne nous étonnons pas, quand les *Sœurs de Charité*, spectatrices de tant de douleurs, qu'elles ne racontent pas, réclament de nous la charité pour aider à soulager ces infortu- nes, c'est que la chose est pressante !

Mais ce n'est pas tout. Le Canada renfer- me encore une autre classe de bienfaiteurs : les philanthropiques *Sociétés de St. Vincent de Paul* !

Sur tous les points du pays se trouvent des hommes de foi et d'action, qui remplis- sent cet te honorable mission du secours des pauvres ! Ils sont, comme le ministre du

Seigneur, les consolateurs du mourant, les protecteurs de la veuve, l'appui des orphelins. Combien de larmes ont été taries par le ministère de ces sublimes *Conférences* ou *Sections* de la *Société de St. Vincent de Paul* ! Combien de malheureux pères de familles, sans aucun souci de la femme et des enfants, dépensaient à l'auberge et ailleurs le fruit du travail de toute une semaine ! Mais voilà que tout change. La misère, avec son triste cortège de douleurs et d'angoises, était dans la maison ; cet homme, jusqu'alors sourd aux remords de sa conscience, dont le cœur a été insensible aux larmes de la famille, est touché de la charité de ces deux membres de la *Société St. Vincent de Paul* qui apportent à sa femme et à ses enfants le pain et le bois ! Les exemples de ce genre ne manquent pas (1).

Ces sociétés reclament aussi de nous une part de nos aumônes pour apaiser ces souffrances ! Que faisons-nous ? Quelques-uns donnent ; d'autres murmurent ! Ah ! prenons garde que ces haillons du pauvre viennent un jour condamner nos beaux habits et les dépenses inutiles, et que leurs privations et leurs larmes amères n'accusent les folles-joies auxquelles nous nous livrons ! Il n'y aura pas d'*Errata*, alors, et il faudra bon gré mal gré supporter chacun sa part de responsabilité pour les œuvres méconnues ou négligées.

(1) Voir l'histoire de ces Oeuvres, au Ve volume.

14e Cas.—*C'est un honnête ouvrier que l'aï-
sance a placé en dehors de la
nécessité de recourir à l'aumô-
ne, mais qu'un accident ou une
maladie prolongée fait tomber
dans la gêne.*

Eh ! bien, des *Associations de Bienfaisance et de Secours Mutuels* viennent à son secours, et l'aident à subvenir aux besoins les plus pressants de sa famille.

On compte en Canada au-dessus de 150 *Sociétés de Secours Mutuels* (à part un très grand nombre d'autres sociétés sectaires ou particulières dont nous ne tenons pas compte dans cet Ouvrage), dont le but est de venir au secours de ceux de ses membres qui sont frappés d'un accident ou d'une maladie plus ou moins grave.

Rien n'est plus consolant pour un malade, en effet, que de se voir entouré de la sympathie de ses confrères et de recevoir un secours qui est exclusivement en dehors de l'aumône. C'est ce grand et puissant motif de satisfaction qui a fait surgir parmi la classe ouvrière un si grand nombre de ces Associations philanthropiques (1).

(1) Pour ces *Associations de Secours Mutuels*, voir le Ve Volume.

15e Cas.—*Il s'agit enfin d'Immigrants, de marins, ou autres, que la maladie surprend tout-à-coup, ou qui tombent victimes d'un accident grave.*

Malades ou blessés, ils sont admis dans l'un de ces nombreux palais de la charité, auxquels on donne le nom d'*Hôpital* !

Avec quelle émotion profonde on entre dans ces Asiles où sont, hélas ! accumulés tant de souffrances, tant de douleurs, où la mort semble plus redoutable là qu'ailleurs, et à la vue de tant d'existences utiles qui viennent solliciter leur guérison.

Avouons que c'est une difficile et bien délicate mission que celle de diriger ou de traiter les patients d'un Hôpital !

Nous avons donc un légitime tribut de reconnaissance à acquitter envers ces précieuses Corporations religieuses ou laïques, catholiques ou protestantes, et qui jettent tant de crédit sur le Canada, pour l'assistance qu'elles rendent à la société du soin de ses malades.

Chaque Province renferme sa part d'Etablissements de ce genre, dont le nombre s'élève à près de cinquante, portant secours à plus de 15,000 malades, chaque année, lesquels entraînent une dépense annuelle d'environ \$225,000.

Ces Institutions ouvrent généralement leurs portes à toutes les origines et à toutes les croyances religieuses.

Enfin, tels sont les moyens que le Canada possède pour subvenir à tout ce qui réclame assistance.

Les cinq volumes du présent Ouvrage vont donc dérouler maintenant l'histoire de toutes ces Institutions, spécialement fondées pour le soulagement de ce triste cortège d'infirmités, de douleurs et de maux.

Ne perdons point de vue, toutefois, qu'il est du devoir de tous d'aider autant qu'on le peut les Institutions établies, et de créer au profit des pauvres une pépinière d'âmes compatissantes, qui se donneront la glorieuse mission de s'assembler en groupes ou en associations, pour secourir les œuvres proposées et en être les protecteurs.

D'ailleurs, comment le cœur pourrait-il rester indifférent à la plainte de l'aveugle, quand il se désole et crie vers Dieu :

.....
Depuis que je suis sur la terre,
Je n'ai jamais vu la lumière !
Mon Dieu ! que vous ai-je donc fait ?

Et de quelles émotions pénibles notre âme ne se remplit-elle pas, quand nous voyons un pauvre orphelin frapper pour demander l'aumône ! Et que se passe-t-il dans son pau-

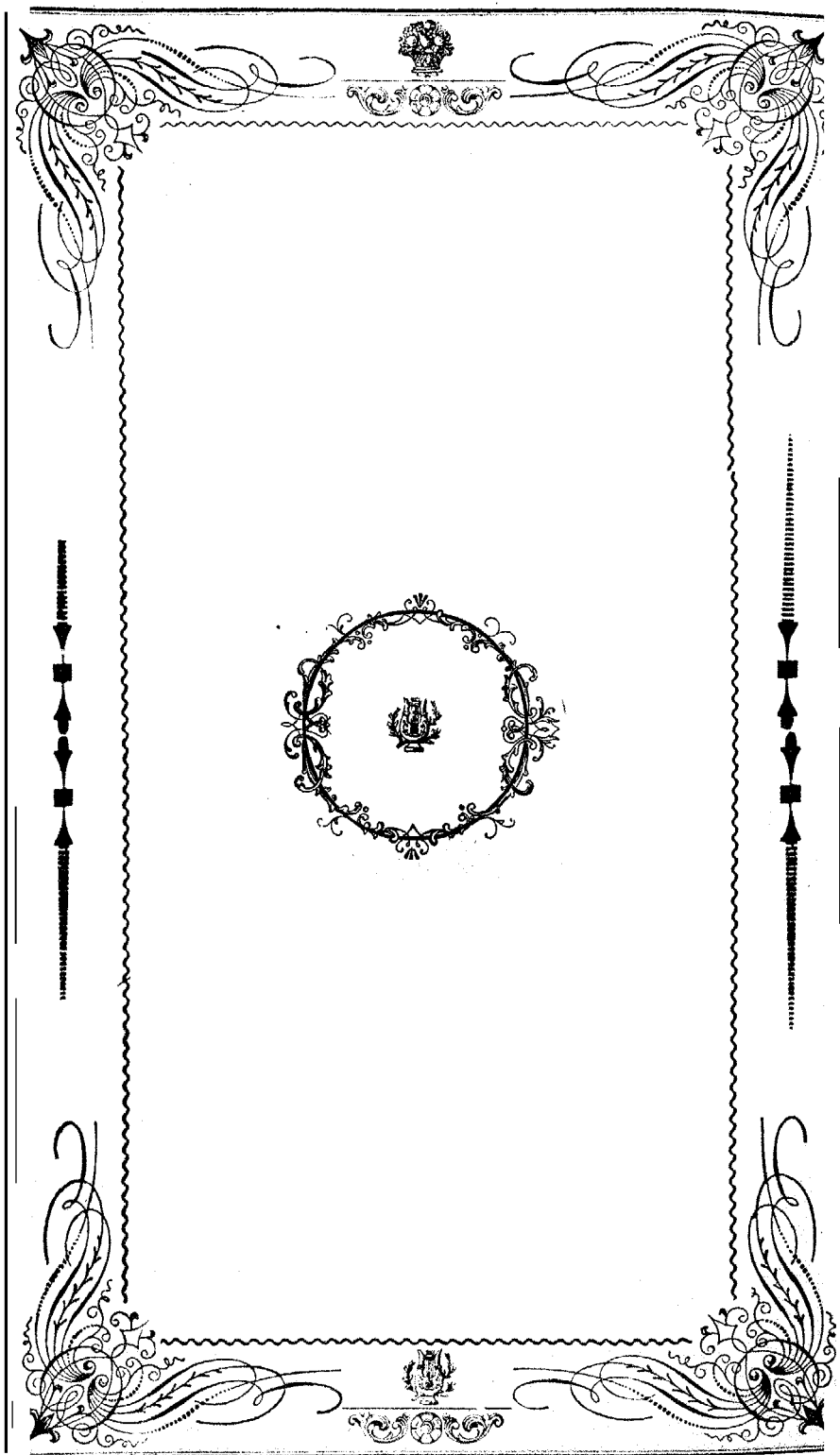
vre cœur, quand on lui répond qu'*on n'a rien !*
 Ce qu'il s'y passe ?

Ah ! s'il osait parler, il dirait que sa mère
 Ne possède plus rien, pour apaiser sa faim !
 Qu'elle est triste et mourante, en proie à la misère,
 Que ses petits enfants lui demandent du pain !

Puis, dans ce moment, on entend la voix
 du Ciel qui nous crie :

Chrétiens ! faites l'aumône, faites la charité,
 C'est un Dieu qui l'ordonne, chrétiens, ayez pitié !



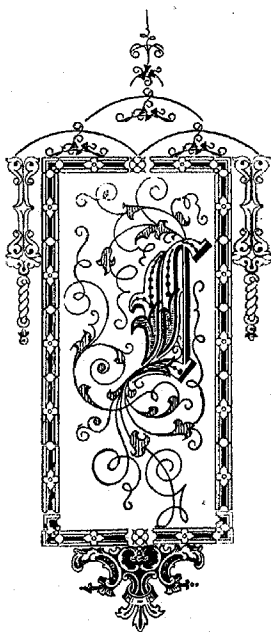




HOPITAUX

ET

LAZARETS.



ES *Hôpitaux* diffèrent essentiellement des *Hospices*, dont la population calme, stationnaire, offre partout l'image du repos, tandis que les premiers présentent le spectacle d'une agitation continue, d'un va-et-vient d'autant plus accéléré qu'ils sont placés dans de grands centres de population.

Les dénominations d'*Hôpital* et d'*Hospices*,

—dit M. le baron GÉRANDO (1),—étaient autrefois appliquées indifféremment à l'une et à l'autre classe ; elles servent aujourd'hui à les distinguer (2).

Avec quel serrement de cœur on fait la visite des Hôpitaux ! La crainte de la mort, chez la plupart des malades, leur fait invoquer avec une instance affligeante à voir, la prompte guérison de leurs maux, afin de les sauver contre les dangers qui les menacent. C'est alors que le zèle, la charité et l'habileté pratique du médecin se déploient, parce qu'il comprend la noble mission qu'il a à accomplir : celle de soulager, de consoler et d'encourager le malade, surtout quand il juge que cette influence morale peut être un moyen de guérison.

Un regard de compassion, un témoignage de bonté, un mot d'espérance, en effet, sauront ranimer le cœur d'un infortuné, éloigné des siens, accablé de tristesse et peut-être saisi d'effroi. C'est alors que chez le malade un charme céleste s'attache à toutes les paroles du médecin, qui pénètrent jusque dans l'âme, y portent la paix, la résignation et même jusqu'à la sérénité.

(1) *De la bienfaisance publique.*

(2) Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir placer dans ce volume les deux illustres Etablissements de l'Hôpital-Général de Québec et celui des *Sœurs Grises* de Montréal, qui appartiennent à la deuxième catégorie dont nous parlons, en considération de leur ancienneté et des services immenses qu'ils ont rendus au pays, depuis leur fondation jusqu'à ce jour, outre que leur histoire se trouve étroitement liée avec celle de la colonie.

Eh ! que ne dirions-nous pas des infirmiers et gardes-malades, dont le ministère est si pénible, mais qui cependant ne cessent d'environner le malade de soins éclairés et vigilants, délicats, et souvent même rebutants.

Tout en acquittant un légitime tribut de considération envers les personnes séculières qui desservent des établissements publics de ce genre, où elles apportent tant de désintéressement, de zèle, d'expérience, de discrétion, de charité sincère, et beaucoup de capacité, comme nous le ferons voir plus particulièrement dans l'histoire de chaque Hôpital, cependant nous voulons constater de suite que parmi les 48 Hôpitaux du Canada, il s'en trouve dix-huit qui sont dirigés par des Communautés de Religieuses, dont les portes sont ouvertes à toutes les croyances comme à toutes les origines. Environ 600 Religieuses s'occupent ainsi du soin des malades.

Quel beau spectacle ! que de voir toutes ces messagères de la charité, qui ont abdiqué leur liberté et renoncé au monde pour servir le CHRIST dans la personne des pauvres et des malades, se grouper ainsi au chevet des infirmes, des malades et des agonisants, apportant une patience sans bornes, une activité infatigable, une affection réelle, un courage aussi héroïque que calme et plein de bonheur. A quelles mains ces malades seraient-ils mieux confiés ?

C'est surtout au moment suprême, quand

tout devient inutile pour sauver la vie et qu'il faut s'attacher aux intérêts de l'âme du malade, que le zèle de l'*Hospitalière* se déploie, en s'efforçant de ranimer le sentiment religieux dans l'âme du moribond, et en lui faisant accepter les épreuves de la vie comme motifs d'espérance pour la récompense du Ciel, fin dernière de l'homme.

Le ministre du Seigneur est aussi là, au chevet de l'agonisant, qui l'entretient de l'immortalité de son âme, et qui prie pour lui. Mais bientôt la scène devient plus touchante, quand le prêtre, à la vue du moribond à qui il ne semble plus rester qu'un souffle de vie, prie une dernière fois, en disant : "*Partez, âme chrétienne, au nom de Dieu, le Père Tout-Puissant ! (1).*"

Bientôt après, un long soupir de l'assistance vient annoncer la fin terrestre d'une âme désormais vouée à l'éternité !



(1) Prières liturgiques du culte catholique.



HOTEL-DIEU

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS,

A QUÉBEC,

Fondé par Madame la duchesse d'AIGUILLON,

1639.

—
*Qui coronat te in miseri-
cordia.*



PEINE l'humble bourgade de Québec renfermait-elle cent cinquante à deux cents personnes venues de la France, que DIEU inspirait dans le cœur d'une généreuse Dame, la duchesse d'AIGUILLON, nièce du Cardinal de Richelieu, l'idée d'arborer en ces contrées l'Etendard de la Charité par la fondation d'un *Hôpital* pour les Français et pour les infortunés sauvages qui mouraient dans les bois, privés de tout secours.

Ayant lu en France l'édifiante *Relation* du

P. LEJEUNE pour l'année 1634, Madame la Duchesse sentit naître dans son cœur un besoin très pressant de se livrer à des œuvres de charité et de bienfaisance en faveur de la Nouvelle-France, et, sans plus tarder, elle communiqua son pieux dessein à ce très zélé Religieux, alors Supérieur de la Compagnie de Jésus, à Québec.

Voici en quels termes elle s'exprimait :

Dieu m'ayant donné le désir de travailler au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la Relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion est l'établissement des Religieuses Hospitalières dans la Nouvelle-France : de sorte que je me suis résolue d'y envoyer cette année six ouvriers pour défricher des terres, et faire quelque logement pour ces bonnes Filles. Je vous supplie de vouloir prendre soin de cet établissement

Si je puis contribuer en quelque autre chose pour le salut de ces pauvres gens, pour lesquels vous prenez tant de peine, je m'estimerai bien-heureuse (1).

II.

Cette illustre Dame, dont l'ardente charité ne devait se laisser vaincre ni par l'éloignement des lieux ni par les difficultés qui pouvaient surgir, affecta des sommes considérables à l'établissement des Hospitalières de Dieppe à Québec (2), et obtint de Mgr.

(1) *Relation* de 1636, p. 5.

(2) Les Armoiries de l'Ordre des Religieuses de la Misé-

l'Archevêque de Rouen trois de ces intrépides Religieuses, lesquelles furent :

Marie de Saint-Ignace, Supérieure, âgée de 29 ans ;
Anne de Saint-Bernard, âgée de 28 ans ; et
Marie de Saint-Bonaventure, âgée de 22 ans.

Ce merveilleux courage de quitter ainsi patrie, parents, amis, et toutes les douceurs

ricorde de Jésus se composent d'un Ecu à *fonds d'argent* au *cœur d'azur*, entouré d'une *couronne d'olivier*, surmontée du *symbole de la Divinité*, et ayant pour devise : *Qui coronat te in misericordia*.

La signification emblématique de cet Ecusson est pleine d'enseignements, surtout pour les membres du saint Ordre qu'il désigne. Chacune des pièces qui le composent ou l'accompagnent parle au cœur et à l'âme, et peut servir de sujet à quelque pieuse contemplation.

Voyons plutôt :



D'abord le champ de l'Ecu est d'*argent*, dont la blancheur éclatante et immaculée est le symbole de la Virginité, de la Candeur et de l'Innocence, qui sont les plus beaux joyaux et la couronne la plus précieuse des vierges consacrées au Seigneur.

L'arbre d'*Olivier*, chargé de ses feuilles et de ses fruits,

annonce la Paix, l'Union, la Concorde qui règnent dans le cloître, où chacune des Religieuses est comme cet *Olivier* planté dans la *Maison de Dieu* et chargé de fruits, dont parle la Sainte Ecriture. Occupées jour et nuit à verser l'huile et le baume dans les plaies des membres de JÉSUS-CHRIST, elles consomment leur vie dans l'exercice de la miséricorde et de la charité. L'*Olivier* est aussi la figure de l'arbre de vie planté par DIEU dans le paradis terrestre, dont la vie du cloître a ramené les délices sur la terre.

La racine de ce bel arbre est la Règle du glorieux Saint-

d'un beau pays ; de renoncer à la tranquillité et aux agréments qu'elles goûtaient dans une Communauté bien établie, pour venir en ce

Augustin ; son *tronc*, les Constitutions ; ses *branch es*, les Règlements, le Rituel, le Cérémonial et les Directoires ; ses *feuilles*, ses *fleurs* et ses *fruits*, la pratique intérieure et extérieure de tout ce qui est prescrit, enseigné et ordonné, qui se termine à la miséricorde ; la *vigueur* et la *sève* de cet arbre sacré sont la "Charité" et la "Grâce."

La *main* qui sort d'un nuage et qui tient un *Cœur* enflammé, désigne Saint-Augustin, le glorieux Père et le Patriarche de l'Ordre qui porte son nom, et dont celui de la *Miséricorde de Jésus* est une branche. Cette main qui paraît sortir du Ciel à travers les nuages rappelle aux Religieuses de cet Ordre l'amour divin dont le cœur de ce grand Saint a été embrasé pour DIEU et le Prochain. Il semble la présenter à chacune de ses filles spirituelles en lui disant de l'approcher de son cœur pour qu'il soit consumé du même amour.

Tous les autres emblèmes, qui entourent l'Ecusson et l'embellissent, complètent la pensée et les sentiments exprimés dans l'Ecu ; les deux branches d'Olivier enlacées de chaque côté des armoiries se réunissant à leur pointe et leur servant de support, ainsi que la couronne tressée de branches, de feuilles et de fruits d'Olivier, l'arbre pacifique, indiquent que la charité et l'amour fraternel sont l'appui, le lien, et le couronnement de toutes les autres vertus monastiques ; tandis que le *Nom Sacré de Jésus*, J.H.S. qui surmonte l'Ecusson et domine le tout, proclame que c'est le divin Jésus qui est venu apporter sur la terre le feu qui consume les âmes, et que c'est de Lui que découlent toutes les vertus, comme une huile répandue qui embaume tous les cœurs fidèles.

Enfin la devise : *Qui coronat te in misericordia*, fait ressortir d'Espérance, en laissant entrevoir la couronne d'Immortalité dont le Dieu d'infinie miséricorde ceindra le front de tous ceux qui auront exercé la miséricorde et n'auront vécu que pour elle : *Heureux les Miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde !*

pays dont le climat est des plus rudes, et où l'on manquait de tout, fut une action des plus héroïques !

Les préparatifs du départ étant terminés, les *Hospitalières* s'embarquèrent à Dieppe le 4 Mai 1639 sur le navire amiral de la flotte, le *Saint-Joseph*, accompagnées de plusieurs Pères Jésuites, et de Madame de la PELTRIE qui venait fonder une maison d'*Ursulines* à Québec (1).

Après une traversée aussi longue que fâcheuse, elles arrivèrent enfin à Québec le 1er août, sur les huit heures du matin, et débarquèrent au milieu des acclamations du peuple assemblé sur le rivage.

M. de MONTMAGNY, chevalier de Malte et gouverneur de la Colonie, accompagné des principaux habitants du pays, conduisirent en procession et au bruit du canon du *Fort* ces timides Amazônes à l'Eglise de *Notre-Dame de la Recouvrance* (2).

Après le chant du *Te Deum* offert en actions de grâces pour leur heureuse arrivée sur

(1) Cette illustre Dame était accompagnée de la *Mère Marie de l'Incarnation*, qui devint si célèbre en Canada comme en France, et de deux autres Religieuses de l'ordre de Ste. Ursule.

(2) Il n'y avait alors à Québec que cette seule Eglise, située sur la Montagne. La *Chapelle de Québec* construite sur le bord du fleuve, en 1615, par M. de CHAMPLAIN et le P. DOLBEAU, récollet, avait été détruite ainsi que l'*Habitation*, par les Anglais, en 1632, quelque temps avant le retour des Français dans la Colonie.

cette terre sauvage qui ne pouvait leur offrir que des épreuves, des fatigues, et un tombeau, elles embrassèrent tendrement leurs dignes compagnes, les *Ursulines*, et se séparèrent les unes des autres pour aller chacune se cloîtrer dans les modestes demeures qui leur avaient été préparées.

Les *Hospitalières* furent logées dans une maison près du *Fort*, sur la Montagne ou Promontoir de Québec, et les *Ursulines*, en attendant qu'on pût aviser à la construction d'un Couvent, allèrent habiter quelques appartements de la maison de Noël JUCHE-REAU, Sieur des Chastelets, située sur le bord du fleuve.

III.

Une épidémie qui venait d'éclater dans la colonie, quelque temps avant leur arrivée, sévissait surtout parmi les sauvages, et allait en augmentant. La salle destinée aux malades devint bientôt trop étroite, et il fallut faire dresser, dans la cour, de grandes cabanes d'écorces qui servirent jusqu'à l'automne pour y mettre les pauvres malades.

Comme ce fléau de la picotte est une maladie fort dégoûtante, et que les sauvages étaient sans linge, il arriva que le linge apporté de France manqua bientôt ; et les *Hospitalières* furent obligées d'employer le leur propre, jusqu'à leurs guimpes et leurs bandeaux, et elles furent même dans l'obligation

de couper une partie des couvertures en deux ou trois lisières, pour en fournir par ce moyen à tous les malades.

Depuis leur arrivée jusqu'au mois de mai suivant, les *Hospitalières* reçurent plus de 100 malades, dont 24 moururent à l'Hôpital, après avoir été baptisés, et furent ensevelis par ces héroïnes chrétiennes, que personne n'osa aider, dans la crainte de prendre le mal. A part cela, elles eurent la charité de soulager plus de 200 autres sauvages, en leur donnant asile pour une ou plusieurs journées. Une vingtaine d'entre eux reçurent le baptême (1).

Un incendie ayant consumé dans l'après-midi du 14 juin 1640 la Résidence des Jésuites et la Chapelle de *Notre-Dame de la Recouvrance*, les *Hospitalières* firent l'offre à ces bons Religieux d'une partie de leur maison, qu'ils acceptèrent avec empressement. Les malades furent mis dans les cabanes d'écorces élevées dans la cour, et la Chapelle de leur Monastère fut destinée à desservir les habitants du *Fort de Québec*.

Afin de donner plus de commodité aux RR. PP. Jésuites, et, aussi, pour se conformer au désir déjà exprimé par Madame la duchesse d'AIGUILLON, les *Hospitalières* avisèrent aux moyens de transporter leur Hôpital à *St. Joseph de Sillery*, au centre d'une petite bourgade d'Algonquins et de Montagnais qui se

(1) *Relation* de 1640, p. 39.

trouvait là toute établie (1). Pour faciliter ce dessein, d'ailleurs, Madame la Duchesse avait augmenté la fondation de nouvelles sommes, et elle avait fait passer d'autres Religieuses en Canada pour aider les premières dans leur œuvre de miséricorde.

Les *Hospitalières* laissèrent donc la ville à la fin du mois d'août, et, en attendant que leur *Hôpital de Sillery* fut en état de les loger, la première pierre n'ayant été posée que le 9 juillet, ils allèrent demeurer dans la

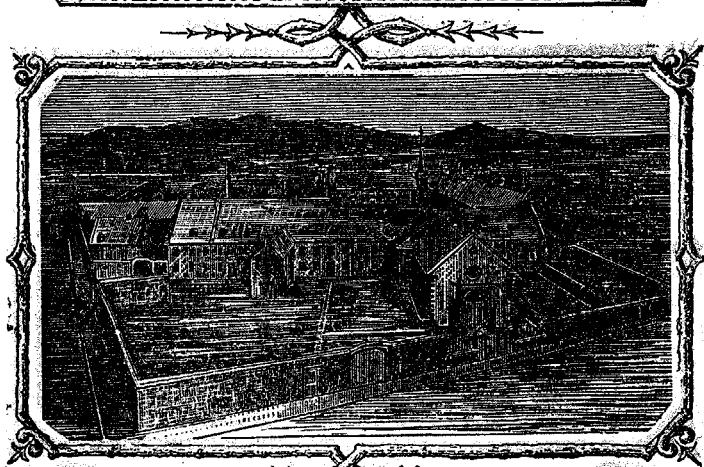
(1) Cette mission sauvage de *Sillery* fut fondée en 1637 par M. le chevalier NOEL BRULART de SILLERY, Prêtre, Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce grand bienfaiteur de tant de bonnes œuvres fondées dans l'ancienne France comme il en fonda plus tard dans la Nouvelle, naquit à Paris en 1577, de parents aussi vertueux que zélés pour la Foi, et qui comptaient d'illustres ancêtres. La supériorité de son génie, un jugement sain et solide, un cœur aussi généreux que candide, furent autant de raisons qui attirèrent sur le jeune de SILLERY la bienveillance d'Henri IV, et plus tard celle de Marie de Médicis, qui l'honora du titre de *Chevalier*, honneur que son mérite personnel lui avait seul acquis.

En 1622, il alla représenter la France à la Cour de Rome, en qualité d'ambassadeur, sous le Pontificat de Paul V, qui occupait alors la *Chaire de Saint-Pierre*. Cesaint Pontife se plut à reconnaître les éminentes vertus du nouvel ambassadeur, par les soins affectueux qu'il apportait à secourir les pauvres et les nécessiteux de Rome, durant le séjour qu'il fit dans la capitale du monde chrétien.

Dix ans plus tard, M. de SILLERY, désirant contribuer davantage au bien du prochain, crut devoir s'éloigner du monde et de ses splendeurs, et conçut le dessein de se vouer à Dieu, en s'enrôlant dans la milice du sanctuaire. En effet, le 28 décembre 1632, quoique déjà avancé en âge, il revêtit l'habit ecclésiastique, et fut ordonné prêtre quinze mois plus tard, dans les premiers jours de mars 1634. C'est



Madame la Duchesse d'AIGUILLON,
FONDATRICE.



HOTEL-DIEU DE QUÉBEC

maison de M. de PUISEUX, qui était dans le voisinage, à l'endroit qu'on a depuis nommé *Anse Saint-Michel*. Le 1er décembre suivant, elles entrèrent dans leur nouvelle Résidence avec des transports de joie facile à comprendre, quoique cette bâtisse ne fut alors que peu logeable. Durant l'année 1641 les *Hospitalières* reçurent dans leur hôpital, 68 malades dont 4 moururent, et en outre, un grand nombre de sauvages pauvres, nourris par la Communauté, durant l'hiver.

alors qu'il s'occupa de la fondation de *Sillery* avec plus d'ardeur. Dans une lettre qu'il écrivit à M. de CHAMPLAIN, gouverneur de la colonie, en date du 21 Mars 1634, il l'informa qu'il ferait commencer incessamment les premiers travaux du défrichement ainsi que la préparation des matériaux nécessaires aux constructions projetées. Toutefois ce ne fut qu'en 1637 que les RR. PP. Jésuites y construisirent leur *Résidence*, qu'ils allèrent occuper au printemps de 1638.

Pour mieux asseoir cette fondation, M. de SILLERY affecta une rente perpétuelle au soutien de cette *Mission*, par contrat en date du 22 février 1639. Cette rente devait se prélever sur un fonds de 20,000 livres tournois qu'il avait déposé pour cette fin dans les fonds publics de Paris.

Ce philanthrope chrétien, que le Canada s'honore de compter parmi les fondateurs de ses établissements utiles, ne pût jouir des admirables effets de sa charité en Canada; car, é tant tombé dangereusement malade au milieu du mois de septembre 1640, il mourut après dix jours de maladie, à Paris, où il demeurait, le 26 septembre, à l'âge d'environ 63 ans.

Nous avons puisé ces renseignements dans une étude biographique sur cet éminent personnage, écrit que l'on attribue à la plume de M. l'abbé Bois, curé de Maskinongé, qui s'occupe activement et sans bruit de l'histoire si intéressante de notre pays.

En 1642, il y eût environ 300 malades et nécessiteux admis, dont 6 moururent, selon que nous en renseignent les *Relations des Jésuites*.

L'année suivante, il y eût environ 100 sauvages, de toutes nations, et 6 français, qui furent secourus.

Enfin, au printemps de 1644, on comptait dans l'*Hôpital* 35 malades, dont 10 moururent, outre 50 autres sauvages nourris par charité durant l'hiver.

Après ces quatre années de résidence à Sillery, les *Hospitalières* se trouvèrent tellement exposées par suite des irruptions des Iroquois contre les Algonquins, qu'elles furent forcément obligées, quoiqu'à regret, de revenir à Québec. Elles laissèrent Sillery le 29 mai 1644.

IV.

Les années qui suivirent offrirent également à l'Hôpital leur contingent de malades, et il ne se passait point d'années que l'on ne fit faire quelques travaux pour rendre l'*Hôtel-Dieu* en état de pouvoir recevoir les personnes malades dont le nombre augmentait considérablement.

Les grandes fatigues endurées par les Religieuses, et surtout par la Mère SAINT-IGNACE, qui était d'une constitution très-délicate, plongea la naissante Communauté dans une très profonde affliction.

Cette Religieuse, la première *Supérieure* et l'une des *Fondatrices*, atteinte du mal de poitrine et de l'asthme, tomba dangereusement malade vers la fin du mois d'août 1646, et son état ne fit qu'empirer jusqu'au mois de novembre, où la Communauté vit clairement que tout était fini et que leur chère malade n'irait pas loin. "La crainte de sa mort,—disent les *Annales*—nous jeta dans une grande affliction dont elle s'aperçut aisément; elle nous consolait elle-même d'une manière si tendre et si soumise aux ordres de DIEU qu'elle nous charmait; nous lui demandâmes sa bénédiction, à la dernière heure, que nous reçûmes fondant en larmes; après nous avoir recommandé plusieurs choses très utiles, élevant son cœur vers DIEU, elle prononça avec une grande soumission ces paroles : *Mon Dieu ! que votre volonté soit faite,..... Je suis à vous !.....* Ces paroles pénétrèrent de dévotion toutes les personnes qui l'assistaient, et son heureux trépas arriva le 15 novembre 1646; elle n'était âgée que de 36 ans dont 22 passées en religion. Durant les sept années qu'elle avait passées dans la Nouvelle-France elle y avait travaillé avec une charité et une ferveur infatigables. Elle possédait toutes les qualités et talents qu'on pouvait souhaiter dans une Religieuse qui devait être la première dans une telle Institution, qu'elle gouverna avec une grande vigilance et une peine incroyable.

Comme le pays se peuplait de plus en plus

par l'immigration française, les *Hospitalières* crurent devoir remplacer leur Hôpital en bois, construit pièce sur pièce, et qui ne mesurait que 14 pieds de largeur, par un bâtiment plus solide, et en pierre. Madame la duchesse d'AIGUILLON qui avait fort approuvé ce projet, donna aux Religieuses l'assurance de nouveaux encouragements, et la première pierre du nouvel édifice fut solennellement posée le jour de la fête *Sainte-Thérèse*, le 14 octobre 1654, par M. de LAUZON, gouverneur de la colonie, et en présence du Clergé et des principaux habitants du pays.

V.

Les épreuves qui accompagnent d'ordinaire les œuvres de DIEU ne manquèrent pas à cette congrégation ; mais on eût dit que toutes ces croix servaient d'aliments à ces âmes généreuses. En effet, tandis que Madame la Duchesse d'AIGUILLON avec plusieurs autres Dames aidaient de leurs souscriptions généreuses la construction d'un nouvel édifice, et que la pieuse Fondatrice expédiait de France, sur trois vaisseaux, les choses destinées aux *Hospitalières* de Québec, on eut nouvelle qu'un des vaisseaux avait été enseveli dans les glaces, et que les deux autres avaient été pris par les Anglais et les Hollandais qui, à cette époque, conjointement avec l'Espagne, étaient en guerre

ouverte avec la France. La perte fut estimée à 10,000 livres.

La Religieuse qui relate cet événement ajoute : “ Cela nous mit dans une grande peine, parce que comptant sur ce qui devait venir de France, nous avions fait travailler à la maçonnerie qui était déjà bien avancée; nous consultâmes nos amis sur ce que nous devions faire, et tous furent d’avis, particulièrement M. de LAUZON, notre gouverneur, qu’il fallait continuer, quoique nous n’eussions point d’autres fonds que la dot de quelques Religieuses que nous y employâmes; nous empruntâmes le surplus, dans l’espérance que DIEU nous fournirait les moyens de nous acquitter : nos ouvriers étant engagés et nos matériaux amassés, nous suivîmes donc ce conseil, et avec bien des ménagements on vint à bout, en assez peu de temps, de finir l’Eglise, le Chœur et l’Hôpital.”

Mais pour arriver à cet éclatant résultat, notons que ces laborieuses *Filles des Pauvres* furent obligées de partager avec leurs ouvriers les durs travaux manuels, en servant les maçons, et en se prêtant partout où il y avait nécessité. Tel fut le courage admirable des premières Religieuses fondatrices et autres de cette sublime Institution, dont les noms sont toujours restés en très profonde vénération dans la Communauté. Enfin, le bâtiment étant achevé, après toutes les peines et les soins dont nous venons de parler, on

procéda à la bénédiction de l'Eglise, le 10 août 1658 ; et, le 15 du même mois, les malades y furent transportés en même temps que la messe y fut célébrée pour la première fois (1).

(1) Nous appuyant sur l'autorité du *Dictionnaire des Ordres Religieux* publié par M. l'abbé MIGNE, nous aurions dû dire avant ce moment que les *Hospitalières de la Miséricorde de Jésus*, à Dieppe, fondée avant l'année 1250, ont actuellement dix-sept établissements en France, et deux en Canada : l'*Hôtel-Dieu de Québec*, qui fait l'objet de ces lignes rapides, et l'*Hôpital Général de Notre Dame des Anges*, dont l'histoire se trouve insérée ci-après.

Cette Congrégation n'a point de Supérieure Générale ; chaque Monastère a le droit de se gouverner par lui-même, sous l'autorité de son propre prélat. Les Constitutions établissent des relations de charité entre eux, mais sans aucune dépendance les uns des autres : ainsi ils doivent s'écrire au moins une fois l'année ; prendre avis les uns des autres dans les cas difficiles, ou dans ceux qui intéressent tout l'Institut, comme les établissements de nouveaux Monastères ; se prêter secours dans le besoin, soit par des collectes, soit même en fournissant des sujets aux Maisons qui en manqueraient ; enfin au décès d'une Religieuse de la Congrégation, chaque Communauté doit acquitter certains suffrages.

Les Monastères de la Congrégation doivent, selon l'esprit de l'Institut, desservir les *Hôpitaux* gratuitement ; néanmoins ils peuvent recevoir un traitement des Commissions administratives, lorsque ce secours est nécessaire, et spécialement dans les nouveaux établissements. Il y a toujours deux Religieuses la nuit près des malades ; toutes les Sœurs remplissent à leur tour ce devoir de charité.

Le service des pauvres est l'œuvre essentielle et fondamentale de l'Institut. Ces Monastères peuvent néanmoins avoir des pensionnats, à la condition que cette œuvre vraiment secondaire ne nuira point aux services des malades ni aux observances régulières.

Comme le revenu de l'Établissement ne pouvait plus suffire, et qu'il y avait danger pour la *Communauté* et l'*Hôpital* si on n'avisait à d'autres moyens, une requête fut faite à Mgr. l'Evêque de Québec, en 1664, pour permettre de faire la séparation du *Bien des Pauvres* d'avec celui de la Communauté, afin que se réglant, à l'avenir, sur ce que l'on aurait à dépenser pour le Monastère et pour l'Hôpi-

L'élection de la Supérieure se fait tous les trois ans. L'élection étant constatée, la Religieuse élue se met à genoux près de la grille; toute la Communauté se réunit au chœur, et le Chapelain ou Directeur qui préside l'assemblée, en présence de toutes, dit: *De l'autorité que nous avons, nous confirmons l'élection qui vient d'être faite, et déclarons Supérieure de cette Communauté Sœur N....., religieuse professe de ce Monastère, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Alors on chante le *Te Deum*; la nouvelle Elue est conduite par les deux anciennes à la place de la Supérieure, et toutes les Religieuses vont reconnaître son autorité, en lui baisant la main droite, qu'elle tient étendue sur le livre des Constitutions.

Voici la formule du Vœu que prononce les Religieuses de l'*Hôtel-Dieu* lors de leur profession :

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en l'honneur de sa très Sainte Mère, de son glorieux époux Saint-Joseph, de notre bienheureux père Saint-Augustin, et de toute la Cour Céleste, Je, N..... voue et promets à Dieu Pauvreté, Chasteté et Obéissance, en perpétuelle clôture et de m'employer au service des pauvres tous les jours de ma vie; le tout selon la Règle de notre père Saint-Augustin et les Constitutions de cet Institut de la Miséricorde de Jésus, approuvés par Notre Saint Père le Pape Alexandre VII, sous l'autorité et entre les mains de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, N.,..... Archevêque de Québec, et en présence de la Révérende Mère N.,..... Supérieure de ce Monastère.

malades atteints de l'épidémie furent emportés par ce terrible fléau, et l'on craignit avec raison que toutes les Religieuses n'en devinssent les victimes. Dans cette alarmante situation, l'Evêque ordonna aux *Hospitalières* de se retirer à la campagne et de ne laisser à l'*Hôpital* que le nombre les Sœurs strictement nécessaire au service des malades.

Malgré la peine qu'éprouvèrent les Religieuses de se séparer ainsi, il fallut bien obéir à cet ordre, d'ailleurs si paternellement prudent. Six d'elles restèrent au soin des malades, et leur dévouement héroïque parut avec éclat.

Afin d'obtenir du ciel la cessation du fléau, il se fit des prières publiques dans l'église paroissiale de Villemarie, et après une octave de Saluts solennels au très Saint-Sacrement, DIEU, sans doute touché par le sacrifice de la vie des neuf Religieuses décédées au service du prochain, arrêta tout-à-fait le fléau.

verneur de Montréal, aller s'offrir aux Religieuses pour les aider dans le service des malades, ne demandant d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que d'être soignées à l'*Hôtel-Dieu* si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, si elles mouraient, d'être inhumées comme les *Hospitalières* dans la chapelle de *Notre-Dame de Bon Secours*. Les *Filles de St. Joseph* admirèrent la charité courageuse de ces demoiselles : elles leur en témoignèrent leur juste et sincère reconnaissance, —dit l'auteur de la *Vie de Mlle. Mance*,—mais elles ne crurent pas devoir les exposer à une mort qu'elles regardaient alors comme inévitable, et refusèrent de les introduire dans leur maison.

tal, on put mettre des bornes aux grands frais qui se faisaient. Cette sage disposition fut agréée de l'Evêque, et elle n'a pas cessé d'exister depuis. On ne comptait alors dans Québec que soixante et dix maisons, et la Communauté ne renfermait encore que treize Religieuses (1).

L'année suivante, en 1665, lors du débarquement des troupes du régiment de Carignan-Salières, il entra tout d'un coup à l'Hôpital 200 malades qui avaient le scorbut.

(1) Parmi les Religieuses qui entrèrent dans le Monastère de l'Hôtel-Dieu, on y remarque plus particulièrement



Mère Jeanne Françoise JUCHEREAU.

la Mère JEANNE FRANÇOISE JUCHEREAU, admise en 1662, à l'âge de douze ans. C'était une de ces âmes privilégiées qui ne veulent connaître que la volonté de Dieu pour l'accomplir de toute la force de leur volonté. Elle était d'une douceur inaltérable, mais qui n'était rien à sa fermeté. Vers le

fin de sa carrière, elle se mit à écrire l'histoire édifiante de cette sainte maison dont elle fut longtemps la Supérieure. Son livre embrasse la période de 1639 à 1721, et c'est là qu'il faut aller chercher les détails émouvants sur toutes les épreuves dont Dieu favorisa ses *Servantes* durant les quatre-vingt premières années de leur établissement.

La maison était devenue si remplie que l'on fut obligée d'en mettre dans l'Eglise et au grenier de la Communauté. M. TALON, Intendant du Roi en ce pays, fut si satisfait du zèle et des soins de ces bonnes Religieuses, qu'il leur fit obtenir de la Cour 3,000 livres de rente, outre un prêt de 12,000 francs des deniers du Roi pour leur permettre d'agrandir leur utile établissement.

VI.

Grâce à cette intervention officielle de M. l'Intendant Talon, dont l'application était constamment dirigée à faciliter les entreprises utiles aux intérêts du pays et de ses habitants, à part les entraînements ordinaires de son cœur charitable et compatissant pour les pauvres, les *Hospitalières* firent ajouter à leur Hôpital une double salle avec un pavillon et autres dépendances, dont les travaux commencèrent le 5 mai 1672. Le 20 du même mois, M. l'Intendant, pour prouver la considération particulière qu'il avait pour la duchesse d'AIGUILLON, l'illustre fondatrice de la Communauté, fit poser dans les fondations une pierre sur laquelle il fit appliquer une pièce de cuivre portant les armoiries de Madame la Duchesse, et une Inscription latine, dont voici la traduction, que nous

puisons dans l'histoire du Monastère de cette
glorieuse Institution :

C'est en l'an 1672,
en mémoire et à l'honneur du
Précieux Sang
que Jésus-Christ versa pour nous,
et
pour plaire à sa Sainte Mère, la
Mère de Miséricorde,
que
Sous le Pontificat de
Clément X,
et
le règne de l'invincible et pacifique Monarque
Louis XIV,
Roi Très Chrétien,
avec la bénédiction de
Messire François de Laval,
1er Evêque de Québec,
pendant la Supériorité de la Révérende Mère
Réné de la Nativité,
et les félicitations de ses Filles, au bruit des applaudisse-
ments de toute la Colonie, et par les soins
infatigables de
Messire Jean Talon,
Intendant de Justice, Police et Finance de la Nouv.-France,
et
vu l'accroissement qu'il plaît à DIEU de donner au nombre
des habitants, on a ajouté ce nouveau logement à
l'Hôtel-Dieu, par une continuation des
charités de sa célèbre fondatrice,
l'Illustre Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon,
nièce de l'incomparable Ministre d'immortelle mémoire,
l'Eminentissime Cardinal Armand, duc de Richelieu,
auxquels
soit honneur et salut éternel.

La duchesse d'AIGUILLON ressentit une
grande joie à la nouvelle de ce qui venait de
se passer, et elle écrivit à M. l'Intendant une

lettre très affectueuse pour le remercier de ses bontés, tant à son égard que pour les Religieuses de Québec.

Bientôt après une affliction des plus accablantes vint fondre sur la Communauté. L'arrivée de la flotte du printemps de 1675 apporta la triste nouvelle du décès de leur illustre Fondatrice, Madame la duchesse d'AIGUILLON. Voici comment s'expriment à ce sujet les *Annales* de la Communauté :

“ Nous la pleurâmes toutes amèrement comme notre mère, parce que l'attachement respectueux que nous avions pour elle était très sincère, et que nous étions consternées et pénétrées d'une très vive douleur Les biens qu'elle nous a faits méritent qu'on s'en souvienne ici éternellement, et ses lettres pleines de piété et d'affection, que nous conservons soigneusement, donnent une haute idée de sa vertu ” (1).

(1) Marie Madeleine de Wignerod, duchesse d'Aiguillon,—dit l'abbé FERLAND—était fille de René de Wignerod, seigneur du Pont de Courlay, et de Françoise Du Plessis, sœur du Cardinal de Richelieu.

Mademoiselle de Wignerod fut mariée à Antoine du Rouve de Combalet, dont elle n'eût point d'enfants. Encore jeune quand elle resta veuve, elle demeura auprès de son oncle qui lui donna, en 1638, la terre d'Aiguillon, érigée en duché.

Elle partagea la bienveillance de son oncle pour la colonie de la Nouvelle-France, et ne cessa d'en donner des preuves par les grandes aumônes qu'elle y fit distribuer. Sa principale œuvre fut la fondation de l'*Hôtel-Dieu* de Québec, comme nous venons de le rappeler dans cette Esquisse, et elle y consacra des sommes fort considérables. Jusqu'à sa mort, elle continua de veiller sur les intérêts de cette

Quatre ans plus tard, en 1679, une nouvelle tombe s'ouvrait dans la Communauté pour y recevoir les dépouilles de la Mère de SAINT-BERNARD, l'une des trois premières Religieuses venues de France en 1639 pour fonder cette maison de l'*Hôtel-Dieu*. Elle mourut d'une fièvre violente le 5 août 1679, âgée de 68 ans, dont 40 ans passés dans la Nouvelle-France, où elle travailla avec un grand zèle et des fatigues incroyables. L'histoire du cloître dit : *"Elle était admirable dans les vertus propres à notre Institut, et par lesquelles nos Constitutions veulent que l'on nous reconnaisse la douceur, l'humilité, la charité, la paix ; c'était là son véritable caractère, ce qui est toujours fort estimable, fort utile dans les Communautés : aussi était-elle fort aimée ; et elle fut bien regrettée."*

VII.

L'année 1682 fut mémorable par un malheur dont Québec devait se ressentir longtemps.

Le feu s'étant déclaré à une maison de la basse-ville, vers les dix heures du soir, et comme toutes les maisons de l'endroit n'étaient

Institution, et d'entretenir une correspondance régulière avec les Religieuses *Hospitalières*. Ses lettres portaient ordinairement la signature de DU PONT, nom de la seigneurie de son père. La duchesse d'AIGUILLON, qui avaient ainsi consacré sa vie aux pratiques de piété et aux œuvres de charité, mourut le 17 avril 1675, singulièrement regrettée de ses Filles, les *Hospitalières de Québec*. Son oraison funèbre fut prononcée par le savant abbé FLÉCHIER, qui devint Evêque de Lavaur en 1685.

bâties que de bois, et que la saison était fort sèche, l'incendie se communiqua si vite, qu'en peu de temps toute la basse-ville fut réduite en cendres ; cet accident arriva le 5 août, fête de *Notre-Dame des Neiges*. Les flammes étaient si ardentes que rien ne fut sauvé, et il fit perdre plus de richesses dans cette triste nuit, que tout le Canada n'en possédait alors, dit l'histoire de l'*Hôtel-Dieu*.

Il n'y eût dans toute la basse-ville que la maison de M. Aubert de LACHENAYE qui fut sauvée, et DIEU lui conserva sans doute ses biens pour aider ses concitoyens à se rebâtir ; c'était un très riche marchand qui avait l'âme noble et généreuse, et qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde ; de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la basse-ville qui ne lui soit redevable (1).

Dans ce grand malheur qui affligea ainsi

(1) M. de LACHENAYE, membre du *Conseil Supérieur*, mourut au commencement de l'automne 1702. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu* constatent que cette Communauté lui a des obligations singulières pour l'avoir assistée pendant plus de trente ans en leur prêtant des sommes très considérables avec une bonté de Père, sans jamais les presser de payer, aimant mieux souffrir que de les inquiéter. « *Il nous faisait souvent des présents, — ajoutent les Annales, — et dans le temps de cherté, il partageait son pain avec nous. Deux de ses filles sont Religieuses ici, et par affection pour la maison, il a donné à l'aînée 10,000 livres de dot ; il en aurait donné autant à la cadette sans la décadence qui arriva dans ses affaires, par les malheurs de la guerre et du commerce. Il voulut être enterré dans le cimetière des pauvres, et depuis Madame son épouse et plusieurs de ses enfants y ont été mis auprès de lui.* »

Québec, nous voyons les efforts que fit cette Communauté de l'*Hôtel-Dieu* pour consoler et soulager ceux qui furent enveloppés dans cette catastrophe : "*Nous logeâmes ceux qui ne savaient où se retirer, — dit l'historien du cloître, — et nous prîmes soin de nourrir les plus pauvres ; nous nous dépouillâmes pour revêtir ceux qui avaient tout perdu ; et enfin, nous reçûmes dans l'Hôpital ceux que la fatigue ou l'effroi avait rendus malades. On admira comme quelque chose de surprenant qu'il ne pérît personne : Dieu voulait appauvrir le Canada, et non pas le dépeupler.*"

VIII.

Quoique les *Hospitalières* eussent beaucoup perdu au siège de 1690 et qu'une grande cherté eût succédé à la guerre, cependant elles se virent obligées de rebâtir leur établissement, qui tombait en ruine en plusieurs endroits.

Mgr. de SAINT-VALIER s'intéressa vivement à l'entreprise, et il y eût des secours assez considérables qui vinrent s'offrir aux zélées Religieuses, qui n'osaient presque rien entreprendre, que par la seule obéissance.

Comptant sur la Providence, on fit creuser les fondations dans le mois d'octobre 1695, et le printemps suivant eût lieu la pose solennelle de la première pierre.

M. de la COLOMBIÈRE, directeur de la Communauté, fit placer dans le pignon du côté du Nord-Est, vers les parloirs, une plaque de

plomb sur laquelle ét aient gravés le jour et l'année que fut commencé le nouveau bâtiment. Les travaux furent continués durant les trois années qui suivirent, et la bâtisse heureusement achevée.

Durant ces quelques dernières années, la Communauté fut cruellement éprouvée par la perte de plusieurs Religieuses que la mort enlevait à l'affection de celles qui restaient, mais plus particulièrement par le décès de la Mère de SAINT-BO NAVENTURE, la dernière des Religieuses fondatrices venues de France. Cette sainte fille mourut le 25 mai 1698, âgée de 82 ans, dont 59 ans passés en ce pays. Elle comptait 74 ans de religion : elle était entrée dès l'âge de 8 ans dans le Couvent, et n'avait jamais été exposée aux dangers du monde, dont elle avait toujours eu un grand éloignement. Les Annales de l'Institution témoignent qu'elle était naturellement bien-faisante, affectueuse et accomodante ; supportant les faiblesses du prochain avec une grande patience, aimant beaucoup les jeunes Religieuses qui se portaient au bien, les traitant avec cordialité, et gagnant plusieurs filles à DIEU par l'exemple de ses vertus, quoique son humilité lui fit cacher avec soin tout ce qui pouvait lui faire honneur. Elle a travaillé infatigablement à l'établissement de ce Monastère,—ajoutent les annales,—et il ne se pouvait rien ajouter à la charité, à la douceur et au zèle avec lequel elle servait les pauvres.

IX.

Un grand fléau vint fondre sur toute la Nouvelle-France, en 1702, et porter la désolation dans toutes les familles. Un sauvage venant d'Orange apporta à Québec, vers l'automne, la maladie de la petite vérole, dont il mourut. La maladie commença par la maison où il avait demeuré, et se communiqua en peu de temps partout, et avec une fureur incroyable ; il n'y eût point de maison épargnée dans la ville,—racontent les *Annales* de l'Hôtel-Dieu,—et ceux qui conservaient leur santé ne suffisaient pas pour soulager les malades. Les familles entières se trouvaient frappées, et le peu de soin qu'elles recevaient, joint à l'infection et à la malignité de cette peste, les faisaient mourir fort promptement. La mortalité fut si grande que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts et à assister les mourants. On portait chaque jour les corps dans l'Eglise de la basse-ville, ou dans la Cathédrale, sans aucune cérémonie, et le soir on les inhumait ensemble, quelquefois jusqu'à 15 à 18. Cela dura plusieurs mois, en sorte que l'on comptait sur les Régistres mortuaires plus de 2,000 morts dans Québec et ses environs, sans parler des autres endroits du pays qui n'eurent pas un meilleur sort.

Jamais on n'avait vu tant de deuil ; chacun pleurait ses proches, l'un sa femme, l'autre son mari ; celui-ci son frère, celui-là ses en-

fants ; les orphelins pleuraient leur père et leur mère ; tout le monde était dans les larmes ; et pendant tout l'hiver, on ne fit des assemblées que pour des funérailles ! L'*Hôtel-Dieu* fut remplie d'une si grande quantité de malades, que, ne pouvant les y loger tous, et n'ayant pas d'endroit chaud pour les recevoir, ils furent placés dans le chœur des Religieuses, qui interrompirent les Observances et autres cérémonies du cloître. Les Religieuses tombèrent malades presque toutes dès le commencement de l'épidémie, dont cinq moururent. La mortalité fut générale : les villes de Montréal et des Trois-Rivières, de même que les paroisses de la campagne, et les nations sauvages s'en ressentirent également.

Dans l'automne de 1710 un autre fléau vint également apporter la terreur et la mort. Un vaisseau, appelé la *Belle Brune*, arriva à Québec venant des Isles, que l'on soupçonna d'être infecté de peste, parce que plusieurs hommes de l'équipage y étaient morts en moins de vingt-quatre heures. Des médecins furent envoyés pour visiter les malades qui s'y trouvaient, et qui, par intérêt, comme on les en accusa plus tard, assurèrent qu'il n'y avait rien à craindre ; et les autorités permirent alors de les débarquer et de les faire transporter à l'*Hôtel-Dieu*. Un des malades étant mort presque aussitôt après son débarquement, l'infirmier qui procéda à l'ensevelir se sentit bientôt frappé du même mal, et

mourut lui-même victime de son dévouement. On constata que ce mal était la maladie de *Siam* que des vaisseaux avaient portée aux Isles. Durant l'hiver et l'été de l'année suivante, cette maladie devint très répandue et fit mourir presque tous ceux qui en furent les premiers atteints. L'Hôpital en fut rempli, et les fatigues des Religieuses furent excessives. "*Outre les travaux du jour et les veilles ordinaires,—dit l'Histoire de l'Hôtel-Dieu,— il fallut que chaque Religieuse veillât deux fois la semaine pendant tout l'hiver. Nos Sœurs tombant malades tous les jours, les saines pouvaient à peine y suffire. En treize mois, vingt-quatre Religieuses furent à l'extrémité et reçurent les derniers sacrements ; il en mourut six.....*"

La maladie était aussi dans toute la ville et dans les côtes voisines ; les prêtres et les religieux signalèrent si bien leur zèle, que plusieurs moururent après avoir secouru les malades et les mourants ; ils s'y employaient avec tant de charité qu'ils se privaient des rafraîchissements qu'on leur donnait pour les fortifier et pour les nourrir, afin de les distribuer aux pauvres qui manquaient souvent de tout ; on compta qu'en cette année le Canada avait perdu plus de douze prêtres très fervents, ce qui fut regardé comme un châtement bien sévère dont Dieu punissait la colonie.

X.

L'*Hôtel-Dieu* eut encore à éprouver une bien cruelle épreuve. Le samedi, 7 juin 1755, en plein midi, voilà qu'un incendie vient éclater dans l'établissement. L'alarme se répand aussitôt par la ville, et tous volent au secours de cet *Asile des Pauvres*.

Les Religieuses, conservant leur présence d'esprit au milieu de tant d'angoisses, — suivant que le relate l'*Histoire des Ursulines*, — songent d'abord à sauver une Sœur mourante, et à mettre en lieu de sûreté leurs pauvres malades. Ce premier soin rempli, elles se dispersent par la maison, espérant pouvoir soustraire quelques objets aux flammes. Une d'elles, sœur Marie-Anne LA JOUE, dite du *Sacré-Cœur*, monte à sa cellule, saisit un paquet, le jette par la fenêtre, et retourne à l'embrâsement. Mais il fallut bientôt abandonner l'édifice, afin de n'y point périr, et toutes les Religieuses se trouvèrent réunies autour de leur Mère Supérieure et de leurs chers malades, sur la terrasse du jardin. Une seule ne répondait pas à l'appel : c'était la *Sœur du Sacré-Cœur* ! Quel moment d'angoisse ! On crie, on cherche, mais en vain ; trois quarts-d'heure s'écoulent : l'*Eglise*, l'*Hôpital*, le *Monastère*, et toutes les dépendances de l'établissement sont réduites en cendres, et il faut se convaincre que l'infortunée Sœur a péri dans les flammes !

Les Religieuses, au nombre de quarante-neuf, laissèrent bientôt après ces tristes lieux, et allèrent se loger au *Monastère des Ursulines*. Elles demeurèrent ainsi réunies durant trois semaines, et les *Hospitalières* allèrent ensuite habiter des logements fournis par les R.R. PP. Jésuites jusqu'au 1^{er} août 1757, époque où elles purent retourner dans leur Monastère réédifié.

Mais les *Hospitalières* n'étaient pas encore à la fin de leurs épreuves. Deux ans après cette terrible catastrophe elles étaient de nouveau chassées de leur sainte demeure par les dangers dont les menaçait le *Siège de Québec*. Cette fois, elles se retirèrent à l'*Hôpital Général de Notre-Dame des Anges*, au mois de juillet 1759, au nombre de quarante-trois. Un manuscrit du temps dit que pour garder l'*Hôtel-Dieu*, " cinq Sœurs converses y restèrent, et furent assez courageuses pour soutenir tout l'effet de l'artillerie, et se familiarisèrent tellement à ce bruit, qu'elles regardaient tomber les bombes et entendaient siffler les boulets, avec une espèce d'intrépidité."

La *Capitulation* ayant été signée le 18 septembre, après 69 jours de siège, les Religieuses se hâtèrent de retourner à leur Communauté pour y trouver la dévastation et la misère ; leurs moissons étaient détruites, les arbres brisés, et leurs soixante - et - dix bêtes à cornes enlevées. Toutes ces pertes mirent les *Hospitalières* de l'*Hôtel-Dieu* dans une grande détresse, et elles furent obligées

d'accepter l'hospitalité du général MURRAY, pour leur nourriture. Cependant, dès le 22 septembre, elles furent en état de continuer leur œuvre et de recevoir des malades, quoiqu'en petit nombre, car les Anglais, — dit une chronique, — leur avaient défendu d'en recevoir, ayant retenu les salles pour les troupes. Ceux-ci payèrent le loyer des appartements jusqu'en l'année 1784, époque où les salles furent de nouveau rendues aux besoins du public, comme auparavant.

XI.

Rien de remarquable ne paraît avoir surgi durant les dernières années du dix-huitième siècle, touchant cette Institution. Cependant cette Communauté s'était enrichie d'une relique fort précieuse : le *Crâne* de l'héroïque P. de BREBEUF, le glorieux martyr de la Foi, victime de la vengeance Iroquoise, en 1649.

Malgré qu'il n'y ait point d'acte authentique établissant le fait et la date de cette heureuse propriété, les *Hospitalières* possèdent le buste du pieux Serviteur de Dieu, en argent massif, appuyé sur un piédestal en ébène richement orné, dans lequel est renfermé la tête du généreux martyr.

D'après le R. P. MARTIN, ce buste que nous

reproduisons ici, serait la copie d'un magnifique Reliquaire envoyé par la famille de ce célèbre Missionnaire au Collège des Jésuites, à Québec (1). S'il en est ainsi, comme nous le croyons, les *Hospitalières* ont dû hériter de ce précieux dépôt dans la période d'années qui s'étend entre la Conquête du Canada et la suppression du Collège des Jésuites.



Au commencement de ce siècle, en 1800, la Communauté de l'Hôtel-Dieu comptait 33 Religieuses dont 22 de chœur. L'Hôpital contenait alors 18 lits, dont 10 pour les hommes et 8 pour les femmes. Sur 258 malades reçus durant l'année, il y eut à enregistrer 21 décès.

Quoique le but principal de l'Hôtel-Dieu fut le soin des malades, cependant les Religieuses se dévouèrent avec beaucoup de zèle à l'Œuvre des *Enfants trouvés*, pendant quarante-cinq années. Alors elles se virent forcées d'abandonner cette œuvre, la législature refusant de voter l'allouance nécessaire pour le soutien de ces petits infortunés (2).

(1) Voir la *Relation du R. P. Bressany*, annotée par le R. P. MARTIN, Jésuite, p. 332.

(2) Voici le TABLEAU des *Enfants abandonnés*, qui furent

En 1826, la Communauté, dont les moments sont si bien partagés entre la prière et les œuvres de charité, voyant que faute de moyens pécuniaires plus considérables, elle allait se trouver dans l'impuissance de faire face à tous les besoins, étant déjà contrainte de refuser l'entrée à deux, trois et quelquefois cinq et six malades par jour, durant l'été, crut devoir adresser la lettre suivante à Son Excellence, le comte Dalhousie, en date du 30 janvier 1826 :

MYLORD,

Les revenus du Bien des Pauvres, dont nous sommes administratrices, ne pouvant suffire au soutien permanent de plus d'une vingtaine de malades, et désireuses que nous sommes, suivant que nous en avons fait vœu, de recevoir et de prendre

reçus à l'Hôtel-Dieu de Québec, depuis le 15 novembre 1800, jusqu'au 16 avril 1845, par période de 10 années.

ANNÉES.	Admissions.	Sortis.		
	Nombre d'enfants reçus.	réclamés par les parents.	Placés chez les citoyens.	Décédés
De 1800 à 1810.....	126	6	50	70
De 1811 à 1820.....	282	23	149	110
De 1821 à 1830.....	434	23	134	277
De 1831 à 1840.....	430	45	155	230
De 1841 à 1845.....	103	5	49	49
TOTAUX.....	1,375	102	537	736

soin d'un plus grand nombre de malades en notre Hôpital, nous supplions humblement Votre Excellence d'accorder telle aide que dans sa sagesse elle trouvera convenable pour atteindre le but désiré (1).

Cette prière pour le pauvre fut écoutée par le gouvernement, qui donna une somme de \$1,600 aux Hospitalières pour les aider à meubler de nouvelles salles, et à recevoir un plus grand nombre de malades.

(1) Le Tableau qui suit des œuvres accomplies avant la supplique des Hospitalières au comte Dalhousie fera voir éloquemment combien le *Bien des Pauvres* était sagement administré.

ANNÉES.	Nombre des malades secourus.	Administration du Bien des Pauvres.	
		Recettes.	Dépenses.
1816	469	\$1,382. 80	\$1,351. 70
1817	380	1,508. 36	2,068. 48
1818	485	1,180. 31	1,575. 75
1819	475	1,107. 76	1,294. 22
1820	498	1,025. 38	797. 92
1821	507	1,016. 18	1,008. 92
1822	534	1,720. 58	948. 70
1823	506	1,144. 72	872. 22
1824	477	1,680. 98	1,920. 01
1825	470	1,414. 18	1,337. 38
	4,801	\$13,181. 25	\$13,175. 30
PLUS : Blé consommé par les Pauvres, évalué.....		\$1,741. 50	\$1,741. 50
GRAND TOTAL....		\$14,922. 75	\$14,916. 80

XII.

Voici dans toute son intégrité l'édifiant Tableau des actes de charité accomplis en faveur des malades par les Religieuses de l'*Hôtel-Dieu de Québec*, depuis leur fondation jusqu'à nos jours, formant une période de près de deux siècles et demi.

(Voir le Tableau aux pages suivantes.)

Par périodes de 10 années.	Malades						
	Restant dans l'Hôpital le 31 Décem- bre de chaque période.	ENTRÉS.					
		Malades admis durant les années renfermés dans chaque période.			Grand		
					Total.		
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
1639 } à 1688 }							
1689 à 1700	...	...	3,513	1,877	5,390	5,390	
1701 à 1710	9	3 12	3,612	1,539	5,151	5,163	
1711 à 1720	31	22 53	3,747	1,420	5,167	5,220	
1721 à 1730	25	4 29	3,746	1,482	5,228	5,257	
1731 à 1740	28	13 41	4,992	1,245	6,237	6,278	
1741 à 1750	30	12 42	6,868	1,233	8,101	8,143	
1751 à 1759	42	1 43	5,744	326	6,070	6,113	
Total.....					41,344		
1760 } à 1783 }							
1784 à 1790	12	7 19	491	369	860	860	
1791 à 1800	12	7 19	980	807	1,787	1,806	
1801 à 1810	10	6 16	1,369	1,085	2,454	2,470	
1811 à 1820	9	6 15	1,300	1,230	2,530	2,545	
1821 à 1830	5	9 14	1,598	1,656	3,254	3,268	
1831 à 1840	19	10 29	2,112	1,953	4,065	4,094	
1841 à 1850	21	10 31	2,591	3,596	6,187	6,218	
1851 à 1860	20	18 38	2,472	4,211	6,683	6,721	
1861 à 1870	18	33 51	2,415	5,316	7,731	7,782	
1871 à 1876	20	32 52	1,201	2,742	3,943	4,995	
1er janvier 1877	22	48 70					
Total.....					39,494		
Grds.Totaux..					80,838		

l'Hotel-Dieu de Québec, depuis 1639 jusqu'en 1877.

Secourus.							Remar- ques.
SORTIS.							
Guéris ou soulagés.			Décédés.			Grand Total.	
H.	F.	Total.	H.	F.	Total.		
							50 ans. Registres définitifs
3,220	1,777	4,997	234	97	331	5,378	
3,406	1,446	4,852	184	74	258	5,110	71 ans.
3,556	1,361	4,917	197	77	274	5,191	
3,570	1,394	4,964	173	79	252	5,216	
4,755	1,160	5,915	235	86	321	6,236	
6,512	1,132	7,644	344	112	456	8,100	
5,420	308	5,728	366	18	384	6,112	
.....		39,017			2,326	41,343	24 ans. L'Hôpital occupé sans les Aveugles
422	323	745	57	39	96	841	
869	744	1,613	113	64	177	1,790	
1,224	988	2,212	146	97	243	2,455	
1,163	1,114	2,277	141	113	254	2,531	
1,406	1,527	2,933	178	128	306	3,239	
1,859	1,761	3,620	251	192	443	4,063	
2,306	3,363	5,669	286	225	511	6,180	
2,235	3,915	6,150	239	281	520	6,670	
2,178	5,009	7,187	235	308	543	7,730	91 ans.
1,067	2,537	3,604	132	189	321	3,925	
.....		36,010			3,414	39,424	
.....		75,027			5,740	80,767	

Comme le constate le Tableau qui précède, il est entré à l'Hôpital de l'*Hôtel-Dieu* 80,838 malades durant les deux grandes périodes qui y sont mentionnées, et formant ensemble plus d'un siècle et demi. De ces malades, 75,027 sont sortis guéris ou soulagés, de sorte qu'il ne reste au registre mortuaire qu'à signaler 5,740 victimes. Au premier janvier 1877 il restait dans l'Hôpital 22 hommes et 48 femmes : en tout 70 malades (1).

Il n'y a pas d'Etat pour les cinquante premières années de fondation de l'*Hôtel-Dieu*, ni pour les vingt-quatre premières années passées sous la Domination Anglaise, formant en tout soixante-quatorze années, durant lesquelles, on le sait, cette admirable Communauté s'est également dévouée à cette œuvre de charité chrétienne.

Nous n'avons pu nous procurer le relevé des maladies : les registres de l'Institution n'en faisant aucune mention. Mais voici le Tableau des Origines et Croyances religieuses des malades, pour les dix-sept der-

(1) Pour les renseignements statistiques de chaque année, voir le Tableau A, inséré à la fin de cette Etude, page 42 et suivantes.

nières années, ainsi constatés dans les archives de l'*Hôtel-Dieu*, savoir :

ANNÉES.	Nombre des Malades.	Religions.		Origines.	
		Catholiques.	Protestants.	Franco-Canad.	Diverses origines.
1860	708	675	33	356	352
1861	713	670	43	393	320
1862	752	702	50	417	335
1863	863	825	38	518	345
1864	855	831	24	533	322
1865	764	745	19	476	288
1866	771	748	23	477	294
1867	787	779	8	538	249
1868	760	747	13	509	251
1869	755	743	12	533	222
1870	711	703	8	490	221
1871	700	687	13	525	175
1872	684	664	20	465	219
1873	669	661	8	464	205
1874	642	638	4	456	186
1875	626	624	2	474	152
1876	622	613	9	460	162
Totaux.	12,382	12,055	327	8,084	4,298

La condition civile des malades, pour les quatre dernières années, est comme suit :

AN- NÉES.	Adultes.				Enfants au-des- sous de 12 ans.		TOTAL de l'année
	Mariés.		Non Mariés.		Ga- çons.	Filles.	
	Hom- mes.	Fem- mes.	Hom- mes.	Fem- mes,			
1873	120	158	77	301	6	7	669
1874	120	129	102	281	5	5	642
1875	101	123	92	292	5	13	626
1876	94	134	70	307	6	11	622

L'Etablissement est administré par les Religieuses elles-mêmes, sous la direction de Mgr. l'Archevêque de Québec, et six médecins de la ville donnent gratuitement leurs soins aux malades. Ces bienfaiteurs sont : MM. les Docteurs LANDRY, SEWELL, LEMIEUX, JACKSON, WELLS et F. H. A. LARUE.

XIII.

Par une rare permission de l'autorité ecclésiastique, Son Honneur R. E. CARON, alors lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, accompagné de sa famille et de quelques membres du Clergé de la ville, alla visiter ce vaste établissement des Dames de l'*Hôtel-Dieu de Québec*, au mois de mai 1873, et voici comment est exprimé le contentement de tous par l'un des visiteurs :

“ Quel est celui qui n'a pas désiré, dans sa vie, de pénétrer dans l'intérieur d'un cloître et de voir de ses propres yeux la mystérieuse austérité qui se cache derrière la grille du monastère ? Mais ce désir est rarement satisfait ; il faut la permission de l'autorité ecclésiastique et certaines circonstances extraordinaires pour jouir de ce privilège. Le bruit du dehors, les conversations frivoles troublent bien peu souvent le religieux silence et l'incessante activité de cette paisible population. Là, on prie, on travaille, on soigne toutes les infirmités humaines, on s'occupe peu de la terre et beaucoup des choses du ciel ;

le cloître avec ses religieuses est comme l'essaim d'abeilles, chacune fait provision du miel des bonnes œuvres, au moyen desquelles il est facile d'acheter l'éternel bonheur.

“ De quel charme n'est pas saisie l'âme du chrétien en parcourant ces immenses et antiques corridors peuplés de modestes oratoires, ces pauvres cellules, dépourvues de tout ornement moderne, et qui expriment si bien à leur manière le parfait détachement et la sévérité de ces âmes d'élite qui ont tout quitté pour Jésus-Christ ! Ces sièges d'une simplicité primitive, ces pauvres lits, quelques objets de piété et parfois une tête de mort—objet de sérieuses méditations—voilà tout ce qui forme l'aménagement des cellules de ces humbles servantes de Dieu. Elles ne connaissent pas le raffinement du luxe moderne, non plus que les folies de la mode ; et cependant le bonheur rayonne sur toutes les figures ; chacune révèle dans ses traits et dans toute sa personne cette joie céleste , ce calme parfait de l'innocence, qu'on ne saurait guère trouver au milieu du tumulte du siècle.

“ Tout le cortège de Son Excellence a visité avec le plus vif intérêt cet immense établissement de charité, réfectoire, cuisine, etc., sans omettre les salles où les malades, pauvres et infirmes, reçoivent une si bienveillante hospitalité et des soins si assidus et si touchants de la part de ces bonnes Dames. Son Excellence a exprimé à Madame la Supérieure son contentement et en même temps sa surprise de ce qu'avec si peu de ressources, elles pouvaient subvenir au fonctionnement d'un si vaste monastère et d'une si nombreuse clientèle d'infirmes. Après une visite dé-

taillée, qui avait pris près de trois heures, chacun s'est retiré enchanté de tout ce qui lui avait été donné de voir, en même temps que de la bienveillante affabilité des bonnes Religieuses."

XIV.

On compte actuellement dans l'*Hôpital* cinq salles pour les malades, renfermant 80 lits, dont 59 pour les femmes, en quatre salles, et 21 pour les hommes, dans une seule salle. La moyenne des lits occupés journellement est d'environ 70.

Le Registre de l'Infirmierie constate que le nombre de journées de malades ou autres personnes nourries et soignées dans l'*Hôpital*, année commune, s'élève entre 20,000 à 25,000.

Voici comment se décompose la population de cette Institution, à la date du 1er Septembre 1877 :

Communauté. — Religieuses	professes.....	.60	
	Novices.....	5	
	Postulantes.....	—	68

Hôpital. —	Nombre des malades.....	63
-------------------	-------------------------	----

Serviteurs :	Pour la Communauté,	16	—	79
	7 hommes, 2 femmes.			
	Pour l'Hôpital, 2 hommes, 5 filles.			

Total du Personnel.....	147
-------------------------	-----

Finances.—Les Recettes de l'*Hôpital*, pour le soutien des malades, proviennent du revenu des Biens de l'Institution, se composant de plusieurs magnifiques maisons en

pierre de taille. Ces recettes servent à défrayer les dépenses qui s'élèvent de \$5,000 à \$6,000, chaque année, sans compter les dépenses de la Communauté, qui sont à part.

Le gouvernement provincial y contribue par un octroi annuel de \$640.

Ajoutons que l'*Hôpital*, malgré ces revenus, se soutient à peine, et ce n'est qu'avec beaucoup d'économie qu'il est préservé de dettes pour pourvoir à la subsistance des malades, dont le nombre varie de huit à neuf cents chaque année.

C'est donc grâce aux aumônes des généreuses Bienfaitrices des temps passés, que l'ardeur de la foi inspirait si noblement, et à la sage direction apportée par la Communauté à faire profiter cette richesse du *Pauvre*, que nous voyons encore de nos jours tant de malheureux affligés secourus par les héroïques Filles de la Miséricorde de ce cloître béni !

(Pour les détails, voir le TABLEAU inséré aux pages suivantes.)

Tableau (A) démontrant la proportion des sexes

ANNÉES.	Nombre des Malades dans l'Hôpital au 1 ^{er} Janvier, chaque année.			Admissions.			
	H.	F.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Grand Total de l'année.
1839 }	...	...	...				
1888 }	...	...	...				
1889.....	...	...	...	188	133	321	321
1890.....	19	8	27	291	142	433	460
1891.....	50	9	59	175	102	277	336
1892.....	32	16	48	208	150	358	406
1893.....	31	13	44	333	154	487	531
1894.....	28	8	36	304	179	483	519
1895.....	19	10	29	308	170	478	507
1896.....	21	3	24	292	173	465	489
1897.....	21	16	37	395	139	534	571
1898.....	19	15	34	385	88	473	507
1899.....	24	12	36	325	201	526	562
1900.....	10	1	11	309	246	555	566
1901.....	9	3	12	332	166	498	510
1902.....	4	3	7	402	207	609	616
1903.....	5	8	13	426	157	583	596
1904.....	9	3	12	294	183	477	489
1905.....	16	12	28	341	168	509	537
1906.....	19	3	22	410	75	485	507
1907.....	19	3	22	328	131	462	484
1908.....	14	9	23	352	134	486	509
1909.....	17	12	29	427	131	558	587
1910.....	50	9	59	300	184	484	543
1911.....	31	22	53	457	240	697	750
1912.....	33	7	40	346	104	450	490
1913.....	39	21	60	380	139	519	575
1914.....	22	11	33	401	183	584	617
1915.....	14	9	23	326	103	429	455
1916.....	15	7	22	335	136	471	499
1917.....	24	11	35	417	144	561	590
1918.....	15	7	22	299	124	423	443
1919.....	18	10	28	342	138	480	500
1920.....	17	9	26	444	109	553	571
1921.....	25	1	29	359	117	476	500
1922.....	11	9	20	387	110	497	511
1923.....	23	10	33	324	192	516	541
1924.....	27	11	38	396	143	539	577
1925.....	26	10	36	333	210	543	577

dans l'admission des Malades, chaque année.

Sortis.						Années	
Guéris ou soulagés.			Décédés.				Grand Total de l'année.
Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.		
.....			...	...	...		{ Régis tres de truits
154	121	275	15	4	19	294	... 1689
223	131	354	37	10	47	401	... 1690
166	86	252	27	9	36	288	... 1691
194	148	342	15	5	20	362	... 1692
295	152	447	41	7	48	495	... 1693
287	167	454	26	10	36	490	... 1694
290	167	457	16	10	26	483	... 1695
276	154	430	16	6	22	452	... 1696
377	138	515	20	2	22	537	... 1697
371	83	454	9	8	17	471	... 1698
308	196	504	31	16	47	551	... 1699
279	234	513	31	10	41	554	... 1700
323	162	485	14	4	18	503	... 1701
370	191	561	31	11	42	603	... 1702
398	150	548	24	12	36	584	... 1703
273	171	444	14	3	17	461	... 1704
330	173	503	8	4	12	515	... 1705
398	71	469	12	4	16	485	... 1706
312	116	428	21	12	33	461	... 1707
320	126	446	29	5	34	480	... 1708
381	125	506	13	9	22	528	... 1709
301	161	462	18	10	28	490	... 1710
423	234	657	32	21	53	710	... 1711
317	82	399	23	8	31	430	... 1712
388	145	533	9	4	13	546	... 1713
393	177	570	16	8	24	594	... 1714
280	100	380	45	5	50	430	... 1715
316	128	444	10	4	14	458	... 1716
405	139	544	21	9	30	574	... 1717
287	112	399	9	9	18	417	... 1718
329	135	464	14	4	18	482	... 1719
418	109	527	18	5	23	550	... 1720
353	103	456	20	9	29	485	... 1721
364	105	469	11	4	15	484	... 1722
301	177	478	19	14	33	511	... 1723
378	133	511	19	11	30	541	... 1724
320	200	520	16	12	28	548	... 1725

Tableau (A) démontrant la proportion des sexes

ANNÉES.	Nombre des Malades dans l'Hôpital au 1 ^{er} Janvier, chaque année.						
	II.	F.	tal.		Femmes.	Total.	Grand Total de l'année
726.....	23	8	31	347	127	474	505
727.....	25	10	35	388	108	496	531
728.....	20	6	26	332	219	551	577
729.....	32	8	40	440	127	567	607
730.....	27	9	36	440	129	569	605
731.....	28	12	40	465	114	579	619
732.....	33	6	39	442	108	550	589
733.....	29	8	37	584	114	698	735
734.....	22	9	31	479	90	569	600
735.....	26	7	33	506	137	643	676
736.....	34	4	38	397	95	492	530
737.....	28	10	38	396	144	540	578
738.....	26	9	35	649	180	829	864
739.....	26	12	38	465	122	587	625
740.....	27	6	30	609	141	750	780
741.....	30	11	41	615	120	735	776
742.....	27	9	36	694	124	818	854
743.....	32	11	43	716	156	872	915
744.....	32	13	45	498	190	688	733
745.....	22	7	29	489	180	669	698
746.....	21	11	32	815	250	1,065	1,097
747.....	41	...	41	740	130	870	911
748.....	32	...	32	844	4	848	880
749.....	45	...	45	659	6	665	710
750.....	36	...	36	798	73	871	907
751.....	42	...	42	661	107	768	810
752.....	30	...	30	956	52	1,008	1,038
753.....	32	8	40	687	15	702	742
754.....	39	2	41	651	14	665	706
755.....	31	...	31	383	105	488	519
756.....	32	...	32	503	33	536	568
757.....	21	...	21	780		780	801
758.....	28	...	28	629		629	657
759.....	23	...	23	494		494	517
760.....	...	...	...				
761.....	...	...	...				
762.....	...	...	...				
763.....	...	...	...				
764.....	...	...	...	50	26	76	70
765.....	9	6	15	54	47	101	110
766.....	6	3	9	62	56	119	128

dans l'admission des Malades, chaque année. (Suite.)

Sortis.						Années	
Guéris ou Soulagés.			Décédés.				Grand Total de l'année.
Hom.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.		
329	120	449	16	5	21	470	...1726
368	102	470	25	10	35	505	...1727
306	214	520	14	3	17	537	...1728
432	121	553	13	5	18	571	...1729
419	119	538	20	6	26	564	...1730
426	113	539	34	7	41	580	...1731
432	94	526	14	12	26	552	...1732
556	95	651	35	18	53	704	...1733
457	87	544	18	5	23	567	...1734
489	135	624	9	5	14	638	...1735
388	86	474	15	3	18	492	...1736
386	143	529	12	2	14	543	...1737
633	170	803	16	7	23	826	...1738
454	122	576	13	6	19	595	...1739
534	115	649	69	21	90	739	...1740
571	113	684	47	9	56	740	...1741
662	113	775	27	9	36	811	...1742
672	121	793	44	33	77	870	...1743
480	176	656	28	20	48	704	...1744
470	164	634	20	12	32	666	...1745
773	249	1,022	22	12	34	1,056	...1746
711	121	832	38	9	47	879	...1747
791	2	793	40	2	42	835	...1748
637	6	643	31	...	31	674	...1749
745	67	812	47	6	53	865	...1750
623	104	727	50	3	53	780	...1751
936	39	975	18	5	23	998	...1752
658	21	679	22	...	22	701	...1753
631	11	642	28	5	33	675	...1754
365	100	465	17	5	22	487	...1755
458	33	491	56	...	56	547	...1756
649		649	124	...	24	773	...1757
588		588	46	...	46	634	...1758
512		512	5	...	5	517	...1759
.....			...	...	...		{ Point de rap. port.
32	16	48	9	4	13	61	...1784
52	44	96	5	6	11	107	...1785
51	48	99	6	7	13	112	...1786

Tableau (A) démontrant la proportion des sexes

ANNÉES.	Nombre des Malades dans l'Hôpital au 1 ^{er} Janvier, chaque année.			Admissions.			
	H.	F.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Grand Total de l'année
1787.....	12	4	16	114	50	164	180
1788.....	11	6	17	66	58	124	141
1789.....	11	11	22	71	54	125	147
1790.....	14	9	23	73	78	151	174
1791.....	12	7	19	64	67	131	150
1792.....	8	10	18	75	59	134	152
1793.....	6	6	12	82	52	134	146
1794.....	10	7	17	98	56	154	171
1795.....	15	7	22	93	80	173	195
1796.....	13	7	20	100	81	181	201
1797.....	5	7	12	91	82	173	185
1798.....	7	6	13	106	101	207	220
1799.....	8	4	12	128	114	242	254
1800.....	9	7	16	143	115	258	274
1801.....	10	6	16	146	83	229	245
1802.....	9	8	17	141	81	222	239
1803.....	9	7	16	127	107	234	250
1804.....	8	7	15	125	103	228	243
1805.....	10	8	18	135	94	229	247
1806.....	8	7	15	132	114	246	261
1807.....	5	7	12	125	127	252	264
1808.....	12	6	18	132	118	250	268
1809.....	10	7	17	135	146	281	298
1810.....	10	8	18	171	112	283	301
1811.....	9	6	15	114	135	249	264
1812.....	9	8	17	144	115	259	276
1813.....	9	6	15	106	116	222	237
1814.....	8	8	16	119	124	243	259
1815.....	11	6	17	119	114	233	250
1816.....	9	8	17	140	121	261	278
1817.....	11	8	19	117	119	236	255
1818.....	9	7	16	145	122	267	283
1819.....	9	8	17	126	134	260	277
1820.....	10	8	18	170	130	300	318
1821.....	5	9	14	162	187	349	363
1822.....	11	8	19	156	163	319	338
1823.....	9	6	15	154	154	308	322
1824.....	8	8	16	125	143	268	284
1825.....	10	8	18	141	121	262	280
1826.....	11	10	21	157	178	335	350

dans l'admission des Malades, chaque année. (Suite.)

Sortis.							Années
Guéris ou soulagés.			Décédés.			Grand Total de l'année.	
Hom- mes.	Fem- mes.	Total.	Hom- mes.	Fem- mes.	Total.		
107	44	151	8	4	12	163	1787
58	48	106	8	5	13	119	1788
53	50	103	15	6	21	124	1789
69	73	142	6	7	13	155	1790
58	62	120	10	2	12	132	1791
66	59	125	11	4	15	140	1792
66	42	108	12	9	21	129	1793
80	48	128	13	8	21	149	1794
83	72	155	12	8	20	175	1795
99	74	173	9	7	16	189	1796
77	77	154	12	6	18	172	1797
96	96	192	9	7	16	208	1798
116	105	221	11	6	17	238	1799
128	109	237	14	7	21	258	1800
138	77	215	9	4	13	228	1801
127	73	200	14	9	23	223	1802
113	98	211	15	9	24	235	1803
107	97	204	16	5	21	225	1804
124	89	213	13	6	19	232	1805
125	104	229	10	10	20	249	1806
109	115	224	9	13	22	246	1807
118	102	220	16	15	31	251	1808
117	134	251	18	11	29	280	1809
146	99	245	26	15	41	286	1810
103	120	223	11	13	24	247	1811
128	104	232	16	13	29	261	1812
98	105	203	9	9	18	221	1813
100	113	213	16	13	29	242	1814
108	103	212	13	8	21	233	1815
126	106	232	12	15	27	259	1816
108	108	216	11	12	23	239	1817
134	111	245	11	10	21	266	1818
105	122	227	20	12	32	259	1819
153	121	274	22	8	30	304	1820
139	179	318	17	19	36	354	1821
149	150	299	9	15	24	323	1822
139	141	280	16	11	27	307	1823
108	131	239	15	12	27	266	1824
118	112	230	22	7	29	259	1825
131	165	296	21	10	31	327	1826

Tableau (A) démontrant la proportion des sexes

ANNÉES.	Nombre des Malades dans l'Hôpital au 1 ^{er} Janvier, chaque année.			Admissions.			
	H.	F.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Grand Total de l'année.
827.....	16	13	29	160	182	342	371
828.....	15	9	24	145	162	307	331
829.....	11	11	22	204	181	388	410
830.....	14	13	27	194	182	376	403
831.....	19	10	29	242	211	453	482
832.....	19	14	33	203	177	380	413
833.....	14	13	27	196	122	318	345
834.....	19	16	35	246	216	462	497
835.....	20	18	38	177	158	335	373
836.....	14	13	27	179	174	353	380
837.....	19	16	35	217	184	401	436
838.....	16	16	32	223	171	394	426
839.....	16	16	32	205	255	460	492
1240.....	19	21	40	224	285	509	549
1841.....	21	10	31	217	273	490	521
1842.....	17	18	35	239	343	582	617
1843.....	19	25	44	230	333	563	607
1844.....	13	23	36	266	389	655	691
1845.....	17	24	41	318	369	687	728
1846.....	14	20	34	283	374	657	691
1847.....	18	20	38	258	409	667	705
1848.....	21	24	45	252	358	610	655
1849.....	21	24	45	270	370	640	685
1850.....	19	23	42	258	378	636	678
1851.....	20	18	38	281	418	699	737
1852.....	21	24	45	286	408	694	739
1852.....	20	25	45	253	285	538	583
1854.....	16	20	36	227	459	686	722
1855.....	21	39	60	278	492	770	830
1856.....	21	33	54	219	343	562	616
1857.....	19	36	55	247	419	666	721
1858.....	19	38	57	260	418	678	735
1859.....	19	39	58	188	494	682	740
1860.....	19	53	72	233	475	708	780
1861.....	18	33	51	239	474	713	764
1862.....	19	48	67	242	510	752	819
1863.....	21	50	71	267	596	863	934
1864.....	20	58	78	265	590	855	933
1865.....	21	56	77	226	538	764	841
1866.....	21	54	75	253	518	771	846

dans l'admission des Malades, chaque année. (Suite.)

Sortis.							Années
Guéris ou soulagés.			Décédés.			Grand Total de l'année.	
Hom- mes.	Fem- mes.	Total.	mes.	mes.	Total.		
141	174	315	20	12	32	347	1827
134	154	288	15	6	21	309	1828
181	159	340	20	23	43	383	1829
166	162	328	23	13	36	364	1830
208	188	396	29	24	53	449	1831
180	159	339	28	19	47	386	1832
171	107	278	20	12	32	310	1833
216	194	410	29	20	49	459	1834
161	144	305	22	19	41	346	1835
150	189	339	24	12	36	375	1836
193	164	357	27	20	47	404	1837
199	148	347	24	23	47	394	1838
180	230	410	22	20	42	452	1839
196	273	469	26	23	49	508	1840
202	256	458	19	19	38	496	1841
218	316	534	19	20	39	573	1842
214	316	530	22	19	41	571	1843
228	362	590	34	26	60	650	1844
277	345	622	44	28	72	694	1845
237	355	592	41	19	60	652	1846
227	384	611	28	21	49	660	1847
215	331	546	37	27	64	610	1848
250	349	599	22	22	44	643	1849
237	359	596	20	24	44	640	1850
261	382	643	19	30	49	692	1851
268	377	645	19	30	49	694	1852
229	364	593	28	26	54	647	1853
191	416	607	31	24	55	662	1854
253	476	729	25	22	47	776	1855
200	319	519	21	21	42	561	1856
224	387	611	23	30	53	664	1857
233	391	624	27	26	53	677	1858
168	454	622	20	26	46	668	1859
208	449	657	26	46	72	729	1860
216	431	647	22	28	50	697	1861
224	483	707	16	25	41	748	1862
241	557	798	27	31	58	856	1863
234	552	786	30	40	70	856	1864
297	502	699	29	38	67	766	1865
229	480	709	21	37	58	767	1866

Tableau (A) démontrant la proportion des sexes

ANNÉES.	Nombre des Malades dans l'Hôpital au 1 ^{er} Janvier, chaque année.			Admissions.			
				Hommes.	Femmes.	Total.	Grand Total de l'année.
	H.	F.	Total.				
1867.....	24	55	79	262	525	787	866
1868.....	21	50	71	239	521	760	831
1869.....	22	42	64	214	541	755	819
1870.....	19	40	59	208	503	711	770
1871.....	20	32	52	193	507	700	752
1872.....	21	30	51	210	474	684	735
1873.....	20	31	51	203	466	669	720
1874.....	17	55	72	227	415	642	714
1875.....	18	42	61	198	428	626	686
1876.....	20	45	65	170	452	622	687
1877.....	22	48	70				



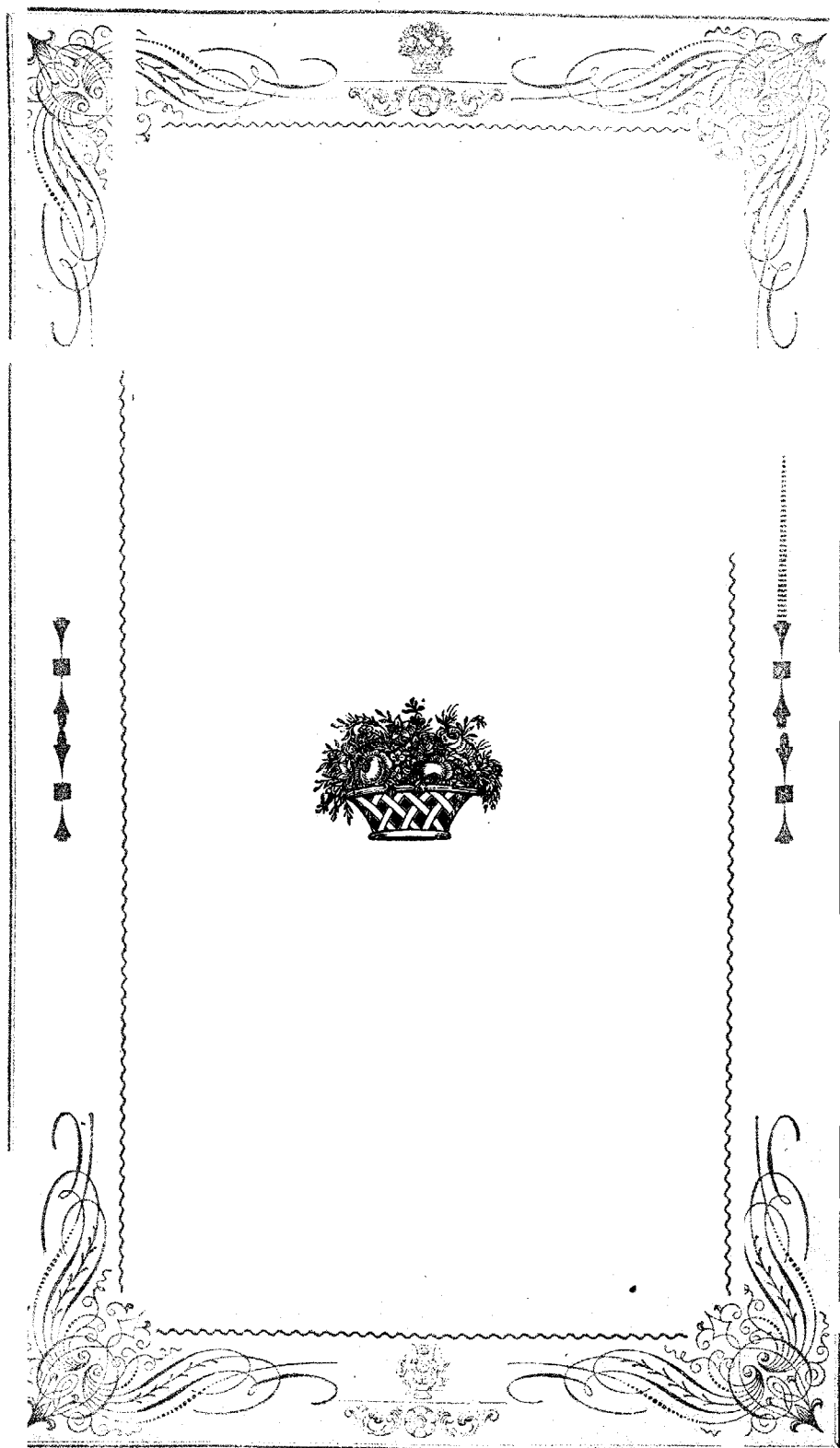
dans l'Admission des Malades, chaque année. (Suite.)

Sortis.						Années.	
Guéris ou soulagés.			Décédés.				Grand Total de l'année.
Hom- mes.	Fem- mes.	Total.	Hom- mes.	Fem- mes.	Total.		
239	508	747	26	22	48	795	... 1867
223	498	721	15	31	46	767	... 1868
193	514	707	24	29	53	760	... 1869
182	484	666	25	27	52	718	... 1870
173	483	656	19	26	45	701	... 1871
175	429	604	36	44	80	684	... 1872
181	414	595	25	28	53	648	... 1873
200	390	590	26	38	64	654	... 1874
182	399	581	14	26	40	621	... 1875
156	422	578	12	27	39	617	... 1876
.....			...	...	...		... 1877

RÉCAPITULATION.

Le Tableau qui précède diffère quelque peu de celui qui se trouve inséré aux pages 34 et 35, à cause de quelques omissions qui se trouvent dans la colonne des femmes. Nonobstant cette légère différence, on peut classer l'état de la population secourue par l'Hôtel-Dieu de Québec comme suit:

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Admissions—Nombre des Malades admis.	48,751	32,087	80,838
Sortis.—Sortis guéris ou soulagés.....	45,168	29,859	75,027
—Nombre des Décédés.....	3,561	2,179	5,740
	48,729	32,038	80,767
Restant dans l'Hôpital, au 1 ^{er} Janv. 1877.	22	48	70







HOTEL-DIEU

DES

HOSPITALIÈRES DE ST. JOSEPH,

A MONTRÉAL,

FONDÉ PAR :

Madame de BULLION et Mlle. MANCE.

1642.



 N même temps qu'une pieuse association de personnes, en France, s'intéressait à la fondation de Montréal, pour le salut des âmes des sauvages du Canada, Dieu inspirait à deux cœurs de prédilection, Mlle. MANCE et Madame de BULLION, la pensée de s'associer à l'établissement de Villemarie, en se consacrant l'une au service des malades, et l'autre à la fondation d'un *Hôpital* pour les y recevoir.



Mlle. MANCE ayant été mise en rapport avec cette illustre Dame, qui connaissait le dessein qu'elle avait formé de passer en la Nouvelle-France celle-ci lui proposa de prendre soin d'un *Hôpital* qu'elle désirait fonder à Montréal. Mlle. MANCE, de son côté, qui s'abandonnait aveuglément à la Providence, en traversant la mer, sans savoir ce qu'elle voulait d'elle, crut voir dans cette proposition sa vocation ; et dès lors elle s'empressa d'accepter cette mission, si conforme à ses désirs. Elle était alors âgée de 36 ans.

Lorsque les préparatifs de l'embarquement furent accomplis, au printemps de 1641, la recrue pour Montréal fut divisée en trois navires placés sous la conduite et direction d'un jeune gentilhomme de la Champagne, M. de MAISONNEUVE. Dans l'un des navires se trouvait M. de MAISONNEUVE avec 25 hommes et un Ecclésiastique pour les *Ursulines* de Québec ; dans un deuxième était Mlle. MANCE, accompagnée du Père LAPLACE ; et dans le troisième vaisseau se trouvait le reste de la recrue.

La flotte arriva assez heureusement à Québec, mais dans une saison déjà trop avancée pour tenter de s'établir de suite dans l'*Isle de Montréal*, où il n'y avait ni défrichement de fait, ni maison, et rien de préparé pour la colonie. On se décida de passer l'hiver à Québec. M. de PUIZEAU, vénérable et riche vieillard qui demeurait à Sainte-Foy,

mit à la disposition de M. de MAISONNEUVE et de ses gens sa maison de Sainte-Foy, ainsi que celle de Saint-Michel de Sillery, pour y passer l'hiver. Cette généreuse proposition fut acceptée, et M. de MAISONNEUVE alla demeurer à Saint-Michel avec M. de PUIZEAU, Mlle. MANCE et Mme. de la PELTRIE, des Ursulines de Québec, qui s'était étroitement liée d'amitié avec cette Demoiselle depuis son arrivée dans la colonie.

Le printemps étant arrivé, les colons, au nombre de 45 hommes, reprirent leur voyage dans de petites embarcations, le 8 mai ; et dix jours après ils prenaient possession du sol de l'Isle de Montréal, qu'ils commencèrent à défricher, après avoir assisté à la messe du P. VIMONT, qui fut la première célébrée sur cette Isle, et afin d'implorer la protection de Celle qui devait être pour tant de sauvages la *Porte du Ciel* !

Une petite Chapelle fut bientôt construite, en même temps qu'on y élevait les logements, et l'Isle elle-même fut consacrée à la Sainte-Vierge le jour de sa triomphante Assomption, le 15 août de la même année, 1642, et dès lors la paroisse de Montréal porta le nom de *Ville-Marie*. La population européenne de tout le pays pouvait alors s'élever entre 250 à 300 âmes.

II.

Madame de BULLION (1), qui avait mis elle-même environ cinquante ou soixante mille écus à la disposition de la *Compagnie de Montréal* (2), pour la colonisation de l'*Isle*, disposa d'une autre somme de 42,000 livres, en 1644, pour commencer la fondation de son *Hôpital* ; d'autres sommes également considérables suivirent celle-là dans les années qui se succédèrent, comme on le verra tout-à-l'heure.

(1) Cette Dame avait perdu depuis quelques semaines Claude de BULLION, son mari, surintendant ou ministre des finances, mort à Paris d'une attaque d'apoplexie, la nuit du 22 au 23 décembre 1640 ; et cet événement, qui la laissait maîtresse de grands biens, lui donnait toute facilité de suivre son attrait pour les bonnes œuvres. Son mari, outre les appointements ordinaires de sa charge, recevait tous les ans, le 1er jour de janvier, cent mille livres, que le Cardinal de Richelieu lui envoyait, dans la persuasion où il était que l'intelligence et le désintéressement du surintendant des finances ne pourraient être récompensés trop dignement. (*Vie de Mlle. Mance*, par M. l'abbé Faillon.)

(2) Cette *Compagnie*, formée par M. de la DAUVERSIÈRE et M. l'abbé de FAUCAMP, avait obtenu la propriété de l'*Isle de Montréal* de M. Jean de LAUZON, intendant du Dauphiné, en vertu d'un acte passé le 7 août 1640. M. OLIER, fondateur de l'illustre Maison de *St. Sulpice*, à Paris, s'était joint au religieux projet d'établissement de l'*Isle de Montréal*, et y avait contribué par le don généreux de cent louis d'or qu'il avait versés à M. de la DAUVERSIÈRE, pour l'aider dans sa bonne œuvre. Le Père CHARLES L'ALLEMENT, ayant fait connaître aux intéressés M. de MAISONNEUVE, comme étant aussi pieux que brave, la *Compagnie* se l'associa et le nomma Gouverneur de l'*Isle de Montréal*.

Les travaux de construction ayant été poussés avec une grande activité, Mlle. MANCE entra dans le nouvel hôpital le 8 octobre de la même année. Ce bâtiment, construit en bois, mesurait 60 pieds de long sur 24 de large, et était situé en arrière du *Fort*, sur un terrain élevé (1).

A peine l'*Hôpital* venait-il d'être achevé, qu'il se trouva assez de malades et de blessés pour le remplir, par suite des attaques incessantes et presque journalières des Iroquois contre la nouvelle Colonie française. Mais pour mieux mettre à l'abri des attaques le nouvel établissement, on fit entourer l'enclos, qui était de quatre arpents carrés, d'une forte et solide clôture de pieux. Les dépenses de construction s'élevaient déjà à plus de 30,000 livres, sans compter les sommes employées pour le mobilier le plus nécessaire à un établissement de ce genre. Une nouvelle somme de 20,000 livres fut donnée en 1645, par Madame la Fondatrice, outre divers autres petits dons. Trois ans plus tard, Madame de BULLION, désireuse de consolider davantage cette œuvre qui lui était si chère, ajouta une nouvelle somme de 24,000 livres au capital de la fondation, ce qui éleva de suite ce capital à 60,000 livres ou 3,088 livres de rente annuelle.

En 1651, M. de MAISONNEUVE alla faire en

(1) Le Fort de Villemarie occupait l'endroit que l'on nomma plus tard la *Pointe à Callières*.

France une nouvelle levée d'ouvriers et de soldats, afin de tenir tête aux Iroquois qui s'abattaient sans cesse sur Montréal, qui ne renfermait alors qu'environ 50 hommes, outre quelques femmes.

Arrivé en France, il eut la bonne fortune de connaître Madame de BULLION, toujours si dévouée à l'œuvre de *Villemarie*. Celle-ci lui donna plus de 40,000 livres pour l'aider à payer les frais de sa recrue, laquelle coûta environ 75,000 livres à la *Compagnie de Montréal*. Il s'en revint en Canada, au printemps de 1653, avec 108 hommes, tous ouvriers pleins d'adresse et de cœur, suivant l'heureuse expression d'un savant auteur (1).

Ces nouveaux ouvriers furent employés à construire un grand corps-de-logis à la suite de l'hôpital, d'environ 80 pieds de long sur 30 de large, pour y faire de nouvelles salles destinées aux malades, et y préparer une Chapelle où l'on pût célébrer les saints offices en attendant la construction d'une Eglise pour les fidèles de la colonie (2).

III.

Mlle. MANCE, à son tour, songea à passer en France, en 1658, pour y aller chercher des Religieuses, afin de leur abandonner l'admi-

(1) *Vie de Mademoiselle Mance*, par M. l'abbé FAILLON, prêtre de Saint-Sulpice de Montréal.

(2) *Histoire de Montréal*, par M. DOLLIER de CASSON.

nistration de l'*Hôtel-Dieu* de Villemarie. Cette héroïque Demoiselle, qui avait partagé les dangers, les épreuves et les privations des commencements de Villemarie, et qui n'avait eu pour l'aider à soigner les malades, durant dix-sept années, que quatre ou cinq filles qu'elle avait reçues de France, était devenue presque incapable de continuer plus longtemps cette charitable mission, qu'elle ne voulait pas, toutefois, voir cesser.

Elle s'embarqua donc pour la France, et ses propositions ayant été acceptées par la Communauté des *Sœurs de Saint-Joseph* de la Flèche, où elle s'était adressée, elle obtint trois Religieuses avec lesquelles elle se hâta de s'embarquer pour le Canada, au mois de juin de l'année suivante.

Ces trois intrépides *Sœurs Hospitalières* furent :

JUDITH MOREAU DE BRESOLES, née à Blois, âgée de 48 ans, nommée Supérieure ;

CATHERINE MACÉ, née à Nantes, âgée de 48 ans, Assistante ;

MARIE MAILLET, née à Saumur, âgée de 60 ans ;

Et une autre fille de la Communauté, la Sœur POLO, qui leur fut associée en qualité de Sœur domestique (1).

(1) Comme toutes les œuvres de la bonté divine, l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche eut une origine très humble.

Dieu avait inspiré depuis longtemps un pieux laïque, M. Jérôme de Royer de la DAUVENSIÈRE, receveur des Finances de la Flèche, à Anjou, la pensée de jeter les

La Compagnie de Montréal, de son côté, fit embarquer à ses frais une nouvelle levée s'élevant à 109 personnes, dont 62 hommes et 47 femmes ou filles, sans compter d'autres

bases d'une œuvre capable de servir la religion et de secourir les malades. Quoique possesseur d'une aisance peu commune et à la tête d'une famille, il fut l'instrument dont la Providence se servit pour faire surgir, en 1636, une Association de Filles destinées au soin des malades, en France, laquelle devait pratiquer plus tard cette même charité au milieu des déserts sauvages du Nouveau-Monde.

M. le Royer avait un zèle insatiable pour la gloire de Dieu, un amour tendre pour les pauvres et une dévotion particulière à la Très-Sainte Vierge ; il ne manquait pas de communier à ses fêtes, puis de retour à sa maison, il rassemblait sa famille qui toute, le cierge à la main, faisait à après lui la protestation suivante :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Vierge sainte, Mère de Dieu, Je votre très petit serviteur, Jérôme le Royer, prosterné humblement à vos pieds, pressé du désir de vous plaire, me confiant en votre maternelle bonté et reconnaissant que vous êtes, après Dieu, la toute Puissante ; aujourd'hui, en la présence et sous le bon plaisir de mon Créateur et souverain Seigneur, votre divin Fils, en la présence de votre glorieux Epoux, Saint-Joseph, des Saints et Saintes, patrons et patronnes, et de toute la Cour céleste ; consigne entièrement et sans nulle réserve entre vos mains, et moi et tout ce que je possède pour toujours, sans que je veuille jamais en rien reprendre.

De plus, Vierge sainte, je vous choisie pour ma Mère et ma Maîtresse, et vous supplie d'être auprès de mon Dieu, mon avocate et ma singulière patronne, ainsi que de toute ma famille, que je vous dévoue et consacre ; mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie ; vous recommandant mon épouse et mes enfants. Je propose de ma part de procurer toute ma vie et par tous les moyens que ma condition me permet, de procurer l'avancement de votre gloire et de votre service, singulièrement l'hon-

colons qui allaient à leurs propres dépens s'établir à Villemarie. L'embarquement se fit au port de la Rochelle, le jour de Saint-Pierre, le 29 juin 1659, à bord du navire le

neur et l'estime de votre sainte et Immaculée Conception ; toujours sous l'aveu de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, Sainte Marie, Mère de mon Dieu, agréez et recevez cette offrande ; jetez sur nous vos regards du haut du ciel et de ce trône de gloire où vous êtes placée auprès de votre cher Fils. Bénissez, Vierge Sainte, cette petite famille, laquelle est plus à vous qu'à moi ; Enfin, divine Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

C'est ainsi que M. le Royer, plein des plus grands sentiments de religion, les inspirait à sa famille.

Voici un autre trait fort édifiant à son sujet, puisé dans l'histoire manuscrite des *Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche*.

Dans une vision qu'il eût de la Sainte-Famille, il vit Jésus lui tendre la main pour lui donner un Anneau où étaient gravés les noms de Jésus, Marie et Joseph, et qui lui recommandait d'en donner un semblable à toutes les Filles qui se consacraient à la Sainte-Famille dans la Congrégation qu'il se proposait alors d'établir.

Afin de rester fidèle à cette manifestation des desseins de Dieu, M. de la DAUVESIÈRE détermina de donner à chacune des filles qui entrerait dans l'*Institut des Hospitalières de Saint-Joseph* un Anneau où seraient gravés les noms de la Sainte-Famille, et y joignit une formule qui a toujours été employée depuis, à la profession des vœux :

Recevez cet Anneau, au nom de Jésus, Marie et Joseph, et rendez-vous digne Fille de leur paisible et sainte famille, et imitatrice de leurs vertus, pour être un jour participante de leur gloire.

Mais poursuivons le récit de l'origine du nouvel Institut :

Un jour que M. de la DAUVESIÈRE répandait son âme devant le Seigneur, ce grand Serviteur de Dieu comprit que la volonté divine voulait qu'il fondât sans délai une Communauté religieuse de Filles pour le soulagement des malades pauvres.

Saint-André. Ce ne fut que trois jours après qu'on leva l'ancre, c'est-à-dire le 2 juillet, fête de la Visitation.

Pendant la traversée, ces saintes Filles,

En effet, à quelque temps de là, deux pieuses filles de la Flèche, Marie de la FERRE et Anne FOURREAU, vinrent trouver instinctivement M. de la DAUVERSIÈRE, et lui confièrent l'attrait intérieur qu'elles avaient depuis longtemps de se vouer entièrement au service des malades indigents. Le Serviteur de Dieu vit dans ces deux généreuses filles, le noyau précieux de l'œuvre qui était la préoccupation de sa vie et qui en devait être le mérite et la gloire. Aussi les accueillit-il avec bonté et les encouragea-t-il à persévérer dans un tel dessein. Et, après un temps assez long, pour s'assurer de la vocation de ces deux pieuses demoiselles, il leur conseilla de se retirer dans un petit *Hôpital* qu'il y avait à la Flèche, leur ville natale, alors appelé l'*Aumônerie de Ste. Marguerite*, leur assurant qu'elles y trouveraient un vaste champ pour y exercer leur charité, l'humilité et toutes les fortes et vigoureuses vertus de religion. Malgré l'opposition de leurs parents, et provenant de bien d'autres causes, ces jeunes personnes dirent un éternel adieu à la maison paternelle et allèrent se cacher, le jour de la fête de la Sainte-Trinité de l'année 1636, dans le fond de ce petit *Hôpital* de la Flèche pour y servir Dieu en soulageant les pauvres, les malades et les infirmes. En entrant dans cette modeste maison qui devait être le berceau d'une si grande œuvre, elles y trouvèrent trois autres filles, Catherine LEBOUC, Julianne ALERY, Jeanne COHERGNE, servantes de conditions, mais d'une vertu excellente et sublime, qui servaient les malades avec une ferveur admirable, sans autre salaire que la douce espérance de jouir un jour de la vue de Dieu.

Pour subsister, ces filles étaient obligées d'aller par la ville pour solliciter l'aumône afin de se procurer les principales nécessités.

Bientôt la piété, la vertu et un dévouement commun unirent d'une étroite union les deux demoiselles et les trois servantes sus-mentionnées. Cachées dans les vieilles ma-

qui allaient ainsi se dévouer au service des malades au Canada, trouvèrent l'occasion d'exercer leur zèle. Il y avait environ 200 personnes à bord, y compris l'équipage. A

sures du petit Hôpital, peu à peu elles s'initiaient aux secrets de la vie religieuse. Un digne prêtre, M. de SAINT-CANTIN, curé de Sainte Colombe, leur directeur spirituel, les conduisait avec sûreté dans le chemin de la perfection. Ce saint homme, devinant sans peine que la Providence préparait quelque chose de grand dans la rencontre et l'union de ces cinq personnes, s'étudiait à approfondir les desseins providentiels de Dieu sur elles. Sous une direction si sage, l'œuvre prenait l'essor et se consolidait admirablement.

Une troisième fille de condition, Mlle. Anne de l'ÉPIER, était venue grossir les rangs; elles étaient toutes douées d'une grande noblesse de caractère et de sentiments profondément pieux. Dépourvues de toutes les ressources de la fortune, dans cet Asile de Charité, et réduites à un état voisin de la pauvreté, ces pauvres filles trouvaient dans la religion et dans les vertus héroïques qu'elle inspire la force de rester fidèles à la souffrance des malheureux en la soulageant et en la consolant.

Pour éprouver cette Communauté naissante, ou plutôt pour lui donner un protecteur puissant dans le ciel, Dieu lui ravit son père spirituel, le digne M. de St. CANTIN, qui mourut de la mort du juste.

Sur les conseils de M. de LADAUVERSIÈRE, la petite Communauté prit pour Directeur le R. P. MESLAR, Jésuite, homme d'une grande expérience dans la conduite des âmes. A ce moment les murs du vieil Hôpital tombaient en ruine; il fallait songer à chercher un autre asile ou se résigner à abandonner les malades. Pour nos jeunes filles comme pour M. de LADAUVERSIÈRE, cette dernière alternative était trop cruelle; on ne pouvait y penser, il fallait donc bâtir.

M. de LADAUVERSIÈRE paya de sa médiocre fortune et fit appel à plusieurs nobles personnages ses amis. En peu de temps on réussit à former une belle somme qui permit de réparer à neuf et d'augmenter considérablement la vieille

peine le navire. était-il en mer (ce navire avait servi pendant deux années d'hôpital aux troupes de la marine, sans avoir fait depuis de quarantaine), que la peste se déclara

bâtisse. Un local plus vaste, en permettant de recevoir plus de malades, exigeait un personnel plus nombreux : la Providence le savait, aussi inspira-t-elle à trois nouvelles recrues, Mesdemoiselles Madeleine RIBÈRE, Anne LETENDRE et Marie GUROT de venir partager le dévouement de la petite Communauté.

Bientôt, d'autres sujets se présentèrent, demandant leur admission, comme l'espace suffisant pour les loger manquait M. de LADAUVESIÈRE les priant d'attendre quelque temps leur conseil de profiter de ce retard pour bien s'assurer de leur vocation. Sur ces entrefaites, M. de BRETONVILLIERS, curé de la paroisse de St. Sulpice de Paris, vint à Lallèche et offrit à M. de LADAUVESIÈRE la somme de vingt mille livres ; ce secours inattendu, joint aux propres générosités du fondateur, permit d'élever une jolie maison. A peine ce nouvel asile fut-il ouvert, que Mesdemoiselles Rénée BUSSON, Jeanne LADAUVESIÈRE, Marie HAVARD, Thérèse HAVARD et Catherine MACÉ sollicitèrent et obtinrent la faveur d'y être reçues en qualité de compagnes des Demoiselles Laferre, Foureau, etc.

Le Père DUBREUIL, qui venait de succéder au Père MESLAR, comme Père spirituel de la jeune maison, après s'être entendu avec M. de LADAUVESIÈRE et avoir beaucoup prié, obtint de Monseigneur d'Angers la permission de former ces jeunes filles en Congrégation religieuse ; de leur donner le saint habit et de leur faire prononcer des vœux simples de pauvreté, chasteté et obéissance et celui de servir les pauvres malades.

La plus grande régularité régnait dans cette Communauté et la pratique constante de toutes les vertus de religion en firent un sanctuaire d'édification et de sainteté. La haute estime dans laquelle était tenue cette Congrégation inspira aux filles des meilleures familles le désir d'en faire partie. La princesse d'Espinay demanda et obtint son entrée. La

parmi les personnes à bord, et les Religieuses elles-mêmes en furent atteintes, ce qui ne les empêcha pas de se dévouer à soigner les autres. Huit ou dix personnes moururent. Après une traversée des plus dangereuses, le navire arriva à Québec, le 7 septembre 1659, sur les sept heures du soir. Trois semaines plus tard, la plus grande partie de la recrue arrivait à Montréal, pour grossir le chiffre de la population de la ville naissante, où l'on ne comptait alors que 160 hommes, dont 50 chefs de famille ; il y avait 40 maisons.

IV.

L'arrivée des *Hospitalières de Saint-Joseph* à Villemarie fut saluée avec une vive et sincère allégresse. Elles furent immédiatement mises en possession légale de l'*Hôtel-Dieu* et de toutes ses dépendances (1).

vie sainte qu'elle y mena la fit marcher à grand pas dans la voie de la perfection.

Les dots considérables que ces filles de grandes familles apportaient, les dons généreux qui venaient du dehors firent qu'en peu de temps, l'*Institut des Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche* fut une des plus riches Communautés d'Anjou. Et c'est pendant que cet Institut se développait si admirablement, que Dieu inspira à Mlle. Mance, de la ville de Langres, d'aller à la Flèche chercher les Religieuses dont elle avait besoin pour le Canada.

(1) La vérité de l'histoire réclame que nous ajoutons que malgré qu'il fut stipulé dans l'acte de cession de l'*Isle de Montréal* aux MM. de St. Sulpice, par la Compagnie de Montréal, que l'*Hôtel-Dieu* de Villemarie serait confié aux Hospitalières de la Flèche, cependant M. l'abbé de Queylus,

L'*Hôtel-Dieu*, qui avait toujours été assez rempli de malades, le fut davantage durant les années qui suivirent, par suite de la guerre, plus vive que jamais, entreprise par les Iroquois contre les colons de Villemarie.

Mais à peine ces trois dévouées Religieuses avaient-elles commencé leur charitable carrière, qu'elles eurent à supporter de suite une bien grande affliction, que DIEU leur avait ménagée, sans doute, pour les affermir de plus en plus dans l'abandon à sa providence, et en vue de purifier davantage leur amour pour lui.

L'arrivée de la flotte leur apporta la triste nouvelle de la mort du fervent et pieux fon-

Supérieur de la maison de St. Sulpice qu'on devait fonder à Montréal, tenta d'empêcher Mlle. Mance d'aller chercher des Religieuses en France, désirant y avoir là des Religieuses de l'*Hôtel-Dieu de Québec*. Pour arriver à cette fin, il avait même conduit à Montréal les Révérendes Mères de la *Nativité* et de *St. Paul*, et les avait fait loger dans l'*Hôpital* même de Mademoiselle Mance ! Quoique celle-ci eût pu être en droit d'être surprise d'un tel procédé, surtout alors qu'elle savait quel en était le motif secret, elle ne fit rien percer au dehors et reçut ces deux Religieuses avec beaucoup de politesse. Seulement elle ne permit point qu'elles prissent soin des malades. Elle leur donna la chambre la plus confortable de la maison où elles demeurèrent quelque temps.

La Sœur Morin, en parlant de cet incident dans ses *Mémoires*, dit : " Ce M. l'abbé de Queylus, dans le séjour qu'il fit à Québec, s'affectionna beaucoup aux Révérendes Mères Hospitalières en qui il remarqua beaucoup de vertus et de talents, ce qui explique le grand zèle qu'il a eu de les établir à Wille-Marie en la place des Filles de St. Joseph qu'il savait bien avoir été choisies pour cela, "

dateur de leur Ordre, M. de la DAUVERSIÈRE, qu'elles avaient vu si empressé, quoique déjà malade lors de leur embarquement à la Rochelle, dans les derniers jours du mois de juin de l'année précédente. Sa vie, toute remplie de dévouement, où la grandeur de sa foi l'avait toujours soutenu dans les épreuves, s'était éteinte le 6 novembre 1659 : il était âgé de 63 ans (1). Au nombre des épreuves

(1) M. Jérôme le ROYER de la DAUVERSIÈRE, né à la Flèche le 2 mai 1597, avait épousé Mlle. Jeanne de BAUGÉ, de laquelle il eut un grand nombre d'enfants. Cet homme de zèle est mort en saint comme il avait vécu, suivant que l'exprime une lettre adressée de Paris au Père CHAUMENOT.

D'après les *Archives des Hospitalières de la Flèche*, son corps, après avoir été embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, fut inhumé dans la partie du caveau des Sœurs de Saint-Joseph, qui était situé sous la Chapelle de leur ancien *Hôpital*, et son cœur, pareillement embaumé et placé dans une boîte de plomb en forme de cœur, fut porté dans la Chapelle privée du Château de la Mothe-Lubin, commune de Brosnières, et déposé dans la muraille.

Après les bouleversements occasionnés par la révolution française, il n'a pas été possible aux *Filles de St. Joseph de la Flèche* de reconnaître le corps de leur saint Instituteur. Pour les dédommager de cette perte, — dit un document, — M. André Louis le ROYER de la MOTHE et son épouse, et M. Henri Gustave le ROYER de la MOTHE, descendant de M. le ROYER de la DAUVERSIÈRE, propriétaire du château de la Mothe-Lubin, ont bien voulu leur donner le cœur de leur aïeul, le 29 Mai 1836, fête de la *Sainte-Trinité*, au jour de laquelle l'*Institut de St. Joseph* avait pris naissance deux cents ans auparavant. Après les prières de l'absoute, le cœur fut porté processionnellement et remis entre les mains de la *Supérieure*, en présence des autorités civiles de la Flèche, et d'une grande foule de fidèles, qui avait assisté à la cérémonie. (Voir l'écrit intitulé : *Translation du cœur de M. de la Dauversière*, aux Archives des Hospitalières de la Flèche.)

et des tribulations dont il fut assailli vers la fin de sa carrière, on y remarque que sa fortune, quoique médiocre, fut renversée de fond en comble, et que dans cette ruine il eût la poignante douleur d'y voir enveloppé le revenu de la fondation de ses chères Filles spirituelles du Canada, si libéralement octroyées par Madame de BULLION. Comme elles n'avaient plus aucun fonds assuré pour subsister à Villemarie, et que l'*Hôtel-Dieu* devait y être desservi gratuitement, — dit M. l'abbé FAILLON, — M. de FAUCAMP, procureur à Paris de la *Compagnie de Montréal*, leur écrivit de repasser en France, attendu que les Associés, épuisés par les dépenses qu'ils faisaient chaque année, ne pouvaient leur procurer une nouvelle fondation. Cette nouvelle les affligea beaucoup, sans abattre pourtant leur courage. Après avoir mûrement pesé toutes choses, et avoir beaucoup prié DIEU pour connaître le parti qu'elles avaient à prendre, elles crurent se conformer à sa volonté en se décidant à vivre et à mourir à Villemarie, sans recourir à la *Compagnie de Montréal*, dans la confiance où elles étaient que la Providence pourvoirait à tous leurs besoins, ainsi que leur bon Père spirituel, M. de la DAUVERSIÈRE, les en avait assurées, en leur disant le dernier *Adieu*, à la Rochelle.

Ce noble dévouement fut immédiatement récompensé par DIEU qui ne se laisse jamais vaincre en générosité. Il inspira à M. de

MAISONNEUVE de leur faire don de 100 arpents de terre en bois debout au nom des MM. de la *Compagnie de Montréal*. De leur côté, les MM. de Saint-Sulpice leur offrirent l'usage de 4 arpents de terre défrichée, ce qui leur permit de cultiver un peu de blé. Enfin, un brave homme, M. JOINEAU, se donna à la Communauté avec tout ce qu'il possédait ; c'est-à-dire 15 arpents de terre, une grange, une petite maison et quelques animaux. Puis ce bon JOINEAU se dévoua d'une façon extraordinaire à l'intérêt de l'*Hôtel-Dieu*, tout le temps qu'il fut capable de travailler, en sorte qu'il fut loin d'être une charge pour l'Institution. Ajoutons, également, que les Religieuses se livrèrent à divers travaux de couture, de dorure, et à d'autres petites industries pour les personnes du dehors, en même temps que l'on y établissait une boulangerie pour la vente du pain dans les familles des alentours de la Communauté, dans le but de créer quelques ressources pour les faire subsister après la perte de leurs rentes.

Ce qu'eurent à souffrir les premières *Hospitalières de St. Joseph* venues à Montréal, on ne le peut dire dans le degré convenable. D'abord, elles n'avaient eu pour toute fortune que la somme de deux mille livres, sur laquelle il avait fallu prélever les frais de voyage des trois premières Religieuses et des deux domestiques qui les accompagnaient,

les frais de la garde-robe et des provisions de bouche. Ces dernières provisions consistaient en lard, pois, blé, anguille salée et de la citrouille. C'était là toute la friandise que purent se permettre ces bonnes Sœurs pendant plus d'un demi-siècle.

Ajoutez à cela l'obligation où elles étaient de tout faire par elles-mêmes, sans oublier les détails les plus humbles et les plus pénibles, comme la cuisine, le lavage, la lessive, la préparation du bois servant au chauffage, et vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite du dévouement prodigieux qu'eurent à déployer ces filles héroïques. Si encore au milieu d'une vie si laborieuse et si sacrifiée, elles eussent pu vivre en paix dans leur retraite, mais chaque jour on avait à craindre les attaques des Iroquois, dont la barbarie était telle qu'il fallait toujours être sur le qui-vive.

Un milieu si défavorable et si pénible pour la nature ne pouvait manquer d'ouvrir de larges voies à la perfection. Aussi, nos généreuses *Hospitalières* marchaient-elles à grands pas dans la vertu et dans la sainteté. Si chaque jour leur apportait de nouvelles privations, aussi chaque jour leur fournissait de nouvelles occasions de s'unir au divin Maître.

V.

Le dévouement des Hospitalières pour le service des soldats malades ou blessés des troupes du Roi, arrivées dans la colonie en 1665, fit paraître avec plus d'éclat encore l'héroïsme de leur charité et la constance de leur zèle. Le Roi, en ayant été informé, les récompensa en leur accordant, en 1669, des lettres patentes pour l'affermissement de leur Communauté.

Nonobstant les donations abondantes faites en France comme au Canada, les Hospitalières ne connurent longtemps que l'adversité, comme nous venons de le dire ; et durant vingt-huit ans la maison en planches où elles demeuraient était tellement exposée aux intempéries de l'air, que le matin, les pauvres Sœurs secouaient la neige qui les couvrait dans leurs lits, et formait une couche de plusieurs pouces dans leurs salles.

Dix ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée des premières *Hospitalières*, lorsque, le 1er novembre 1669, trois autres Sœurs arrivèrent de France, pour apporter à Montréal la stabilité et la profession des vœux solennels : jusques là les religieuses n'avaient fait que des vœux simples. (1) Le décret qui érigeait

(1) Au mois d'Août 1662, la Sœur Marie Morin, née à Québec le 19 Mars 1649, entra à l'Hôtel-Dieu de Villemarie comme novice à l'âge de 13 ans et demi ; et, après un

l'Institut en religion portait la date du 8^e janvier 1666, sous le pontificat d'Alexandre VII, alors assis sur la Chaire de Saint-Pierre.

La Mère de BRESSOLES ayant appris ce changement, si ardemment désiré, se démit alors de la charge de Supérieure, et se remit au noviciat pour se préparer à prononcer les vœux de stabilité, ce qu'elle fit, avec ses premières compagnes, sur la fin d'octobre 1670, conformément à la permission donnée par Mgr. de LAVAL, dans sa lettre à M. SOUART, datée du 7 octobre de la même année.

Au mois de juin 1673, la Communauté eût à subir une autre perte bien douloureuse, par la mort de leur digne fondatrice, Mlle. MANCE, alors âgée de 66 ou 67 ans, dont 32 passés dans la Colonie. Cette illustre servante de

noviciat de vingt mois, elle prononça ses vœux le 20 Mars 1665. C'est la première Sœur d'origine canadienne qui ait fait sa profession à Montréal. Elle vécut quatre-vingt-deux ans; et c'est à elle que l'on doit les *Annales de l'Hôtel-Dieu* de Montréal, mémoire du plus touchant et du plus édifiant intérêt, qu'elle a écrit jusqu'au 29 Septembre 1725.

A lire ces pages écrites avec une grande simplicité, on respire un doux parfum de foi et d'amour de Dieu, qui fait oublier les incorrections du style et attache singulièrement l'âme à ce pieux récit.

S'adressant vers la fin de sa carrière aux jeunes Religieuses du Monastère, elle écrivait ces lignes: "Pensez, mes Sœurs, vous qui lisez ce Mémoire, que celles qui vous ont précédées ont cueilli bien des épines où vous ne trouverez que des fleurs; mais sachez aussi que tous ces fondements sont appuyés sur la croix, et que vous y aurez part, puisque vous avez l'honneur d'appartenir à Jésus-Christ en qualité d'épouses. Vous ne voudriez pas être couronnées de roses pendant qu'il l'est de piquantes épines!"

DIEU, qui édifia tout le pays par ses grandes vertus, fut inhumée dans la Chapelle de la Communauté, afin que son corps reposât au milieu des *Pauvres* et des *Filles de Saint-Joseph* qu'elle avait tant aimés ! (1)

Environ quatre années s'étaient écoulées depuis la mort de cette charitable personne, que la Communauté perdait l'une des Religieuses fondatrices, la Sœur MALLET, que DIEU appela à lui le 30 novembre 1677, après seulement sept jours de maladie, âgée de 78 ans, dont 18 passés dans la Nouvelle-France. Durant toute sa carrière, on ne cessa d'admirer en elle une charité tendre et ingénieuse, une patience invincible, un zèle pur et ardent pour ses malades, s'efforçant toujours de les gagner à DIEU.

Dix ans plus tard, venait le tour de la Mère de BRESSOLES (2), première Supérieure, qui

(1) Voir la *Vie* de cette illustre personne, par M. l'abbé FAILLON, en deux volumes.

(2) Cédant à l'attrait divin, Mlle. Judith Moreau de BRESSOLES, qui appartenait à une illustre famille de Blois, avait quitté secrètement la maison paternelle pour faire son entrée à l'*Hôtel-Dieu* de la Flèche. Afin de mieux assurer son évasion, elle s'était assurée la confiance d'un vieux serviteur du château de son père, qui l'accompagna et garda le secret le plus impénétrable sur cette affaire.

Pendant son noviciat, elle fut employée à la préparation des remèdes, et elle acquit une si profonde connaissance de la pharmacie, par les leçons éclairées d'un chimiste expérimenté, qu'elle devint très-habile dans cette matière.

Après un séjour de deux ans à la Flèche, elle avait été envoyée à l'*Hôtel-Dieu* de Laval, où elle servit les malades

décéda le 1er juillet 1687, âgée de 76 ans. Comme ses devancières, elle rendit son âme à son Créateur avec allégresse, et alla recevoir dans le Ciel la récompense de ses hautes vertus. Elle avait consumé 28 années de son existence dans l'exercice des œuvres de la Nouvelle-France.

La douleur extraordinaire qui éclata dans tout Montréal dès qu'on eût appris cette mort,—suivant que le relatent les annales du cloître,—montra combien tous les habitants de cette ville étaient remplis d'estime, de vénération et de reconnaissance pour cette sainte défunte. Il y en eut peu parmi eux qui ne répandirent des larmes comme s'ils eussent perdu leur propre mère. On accourut en foule à l'Eglise de l'*Hôtel-Dieu*, où son corps avait été exposé, et les sauvages eux-mêmes s'y rendirent par diverses troupes pour lui témoigner aussi leur respect religieux. (1)

pendant six ou sept ans, sans que ses parents eussent encore découvert le lieu de sa retraite. Mais un incident imprévu l'ayant fait découvrir par son beau-frère, le Sieur de St. Michel, alors le séjour de Laval lui devint tellement insupportable, qu'elle retourna à la Flèche, puis bientôt après, elle fut choisit pour aller à Villemarie, afin qu'elle put satisfaire pleinement son amour pour la vie pauvre, mortifiée et cachée au monde, et où elle devait s'illustrer en se livrant avec tant de zèle et d'ardeur au service des malades, suivant que le relatent les annales des *Hospitallières* de Villemarie.

(1) *Vie* de Mlle. MANCE, par M. l'abbé FAILLON.

VI.

Suivant que nous l'avons déjà mentionné, la Communauté était dans un état de gêne extraordinaire. Elle n'avait encore que 3,200 livres (1) de revenu annuel, en 1687, dont plus de la moitié provenait des gratifications du Roi, pour rencontrer une dépense annuelle de sept à huit milles livres ; ce qui laisse assez voir qu'à moins de secours considérables l'Institution ne pouvait subsister. On comptait alors à l'*Hôtel-Dieu* 18 à 20 Religieuses et 47 malades, outre les blessés qui pouvaient arriver d'un moment à l'autre.

Malgré cette triste position financière, Mgr. de SAINT-VALIER crut devoir insister assez fortement à ce que les vieux bâtiments en bois, qui croulaient de tous côtés, fussent

(1) A cette époque, la Communauté n'avait encore que la somme de 1,200 livres de *revenus assurés* ; le reste des recettes n'était que des gratifications ou dons assez incertains. Voici, toutefois, comment se formait ce revenu :

1.200 liv.	{	800 livres de rentes annuelles, payée par M. Desbordes, en France ;
		400 livres, prix de location de la terre de la Communauté, à Villemarie ;
2.000 liv.	{	1,000 livres, comme gratification du Roi, pour les Religieuses ;
		1,000 livres de la même munificence royale, pour aider aux réparations urgentes ;

3,200 livres en tout.

Sa Majesté, ainsi que d'autres âmes généreuses, offraient également, de temps à autre, quelques autres aumônes qui servaient à combler en tout ou en partie les déficits annuels qui résultaient des *Dépenses* sur les *Recettes*.

remplacés par des constructions en pierres, quoique l'opposition, quant à l'opportunité, fut très grande de la part des citoyens de Villemarie. Les *Filles de Saint-Joseph*, en face de leur état de dénûment complet, n'entreprirent ces constructions que par respect pour le sentiment de leur Evêque et par obéissance à sa volonté. Mais la Providence, — dit M. l'abbé FAILLON, — semble montrer combien cette soumission lui était agréable, en leur procurant par leurs amis du Canada et de la France, sur tout par M. MACÉ, qui épuisa sa bourse et en partie celle de ses amis, la somme nécessaire, qui s'éleva jusqu'à 60.000 livres; Mgr. de SAINT-VALIER y contribua également, à tel point que le 21 novembre 1694 les Religieuses entrèrent dans leur nouvel édifice, qui mesurait 130 pieds de long sur 31 pieds de large, et à trois étages. Cet édifice n'était toutefois terminé qu'à l'une de ses extrémités, par deux pavillons ayant 25 pieds de long. L'édifice avait la forme d'un T.

Les paroles prophétiques que M. de la DAUVERSIÈRE avait prononcé, 36 ans auparavant, lors du départ des premières Religieuses de la Flèche pour Villemarie, allaient se vérifier tout en donnant le courage nécessaire à ces intrépides Sœurs de charité *qui ne devaient trouver leur appui que dans la croix, et que ce serait par la croix que leur Communauté à Villemarie deviendrait solide et durable.*

En effet, à peine trois mois s'étaient écoulés depuis leur entrée dans le nouveau Monastère, qu'un incendie éclata dans la nuit du 23 au 24 février 1695, vers minuit ou une heure, qui réduisit en cendres le nouveau bâtiment, et l'ancien *Hôtel-Dieu*, qui formaient en tout une longueur de plus de 400 pieds de bâtisse. Le feu se répandit si promptement qu'on eût le chagrin d'y voir consumer les papiers les plus précieux de l'*Hôtel-Dieu*, les livres de comptes, et tout ce qui était en la garde de la Dépositaire. On y perdit également presque tout le linge des pauvres et une grande partie de celui de la Communauté. La mère MACÉ, la seule des trois fondatrices qui restât encore, alors âgée de 78 ans, ne parut jamais plus admirable que dans cette extrémité, où elle voyait en grande partie le fruit de ses travaux, de sa patience, de son zèle et de sa sollicitude, si subitement anéantis, et cependant pleine de fermeté et de constance, bénissant la volonté de DIEU, consolant et fortifiant ses compagnes, en leur rappelant les pensées de la foi les plus propres à relever leur courage et à ranimer leur confiance en la Providence.

Les Religieuses, au nombre de 29, se retirèrent chez les *Sœurs de la Congrégation*, et les malades, au nombre de 26, furent transportés au Séminaire, où les Religieuses allaient les soigner, en attendant qu'on eût disposé un autre lieu plus convenable pour les recevoir.

Le portrait de Madame de BULLION, fondatrice générale de la Communauté, conservé jusqu'alors, fut consumé.

On ne put jamais savoir comment l'incendie avait originé. Un prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice vit vers minuit une lumière dans le clocher de la petite Eglise adjointe à l'*Hôtel-Dieu*, mais croyant qu'un garçon de la maison était monté là pour quelque nécessité il n'y fit pas attention et se coucha sans donner l'éveil. La sentinelle qui veillait à la porte de la maison de Monsieur le Gouverneur de Villemarie vit aussi une lumière dans le clocher et ne s'en inquiéta d'abord aucunement. Ce ne fut qu'en apercevant un jet de flamme perçant par le pignon de l'Eglise, du côté de la rue St. Paul, qu'elle se mit à crier de toutes ses forces : *au feu ! au feu !*

Voyant que personne de l'*Hôpital* ne sortait, il crut avec raison, que tout le monde dormait, et il vint frapper à coups redoublés à la porte de la maison. L'infirmier, plusieurs malades, et une Sœur, éveillés par ce bruit, virent de suite de quel épouvantable désastre on était menacé.

Bientôt tout le monde fut sur pieds et vola au secours de l'institution menacée. Malheureusement il était trop tard ; la flamme avait fait de tels progrès qu'il n'était plus possible de l'arrêter.

Le jour même de l'incendie, qui était un jeudi, M. de Callières, gouverneur de Mont-

réal, fit appel sans délai à la charité publique, tandis que les cœurs étaient ouverts à la compassion, et recueillit de suite 5,730 livres. A Québec, Madame de CHAMPIGNY, femme de l'*Intendant*, fit une quête parmi quelques Dames, ses amies, qui donna 1,200 livres, outre 850 livres de diverses autres personnes. M. le comte de FRONTENAC donna 6,000 livres, pris sur les fonds de Sa Majesté, pour le rétablissement de la salle des malades, ce qui porta la recette totale à 13,730 livres.

VII.

Malgré ces faibles moyens, on se mit de suite en frais de rebâtir. Les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice crurent devoir utiliser une ancienne bâtisse pour y mettre les malades, que l'on appelait autrefois la *Providence*, et dont le Séminaire se servait pour y faire élever par les Sœurs de la Congrégation plusieurs filles pauvres à qui on apprenait à travailler. Ce bâtiment, quoique délabré, ayant été transformé en hôpital, on y fit transporter les malades sept jours après l'incendie, c'est-à-dire le mercredi, 2 Mars.

Les travaux de l'Hôpital et de la Communauté ayant été poussés avec une très grande diligence, les *Sœurs de Saint-Joseph* y entrèrent le lundi, 21 novembre de la même année, après avoir passé un séjour de neuf mois chez les charitables *Sœurs de la Congrégation*. Un

mois plus tard, les malades occupaient les salles de l'*Hôpital*.

Il n'y avait pas encore trois mois écoulés depuis la rentrée de la Communauté dans le nouveau bâtiment, lorsqu'une nouvelle épreuve vint attrister les *Filles de Saint-Joseph*. La Mère MACÉ, qui était la plus jeune des Religieuses fondatrices, et qui avait ainsi survécu aux deux autres, tomba malade et mourut. Elle avait édifié la colonie pendant près de quarante ans, et durant sa maladie elle fit paraître la plus entière confiance en DIEU jusqu'à son dernier soupir, qu'elle rendit le 25 Septembre 1698, âgée de 80 ans, et dans sa 65^e année de religion.

D'autres alarmes vinrent aussi fondre sur la Communauté. Après des pertes assez considérables survenues depuis l'incendie, les *Hospitalières* se virent menacées de perdre les gratifications accordées par le Roi pour elles et l'*Hôpital*, en conséquence de la guerre alors allumée dans toute l'Europe, et qui semblait déterminer la Cour royale à faire partout des retranchements pour subvenir aux grandes dépenses occasionnées par ces perturbations sociales.

Dans cette alternative, la Communauté fit présenter un *Mémoire* à la Cour, par M. de CHAMPIGNY, en 1701, dans lequel les *Hospitalières* espéraient que malgré le secours de 3,000 livres donné par le Roi pour leur rétablissement, les aumônes des particuliers, le

dots de quelques Religieuses, et divers emprunts s'élevant à 9,650 livres pour la construction de leurs bâtiments, et d'autres charges qui pèsent également sur l'Institut, elles se trouvaient dans un besoin très pressant, et sollicitaient la continuation des faveurs du Roi pour leur établissement, qui n'est point achevé, ni leur église commencée ; que la Communauté renfermait 27 Religieuses, dont plusieurs étaient incapables de rendre aucun service ; qu'elles se voyaient dans un besoin imminent de novices, et comme la Cour exigeait alors pour chacune une dot de 3,000 livres, et qu'il n'y avait que peu de filles à Villemarie dont les parents fussent en état de fournir cette somme, la Communauté se trouvait ainsi privée de recevoir celles qui désiraient y entrer, enfin que pour faire face à toutes les charges, les *Hospitalières* n'avaient que 3,528 livres de revenu annuel, savoir : 2,000 livres de rente constituée en France ; 228 livres en Canada ; 300 livres du produit net de leurs terres, et 1,000 livres de gratification du Roi.

La réponse du Ministre, quoique négative, montre que la gratification devait être continuée. Le nombre des malades, à cette époque était de 30 à 35 à soigner, quoique la Communauté n'eût que 6 lits de fondés.

Nonobstant leur gêne extrême, les *Hospitalières* commencèrent, au mois de Juin 1702, la maçonnerie de leur Eglise, qui fut achevée

l'année suivante, moins la voûte qui ne fut parachevée qu'en 1704. A chaque côté du portail, qui fut construit en pierre de taille, il y avait une niche où l'on plaça peu après la statue de la *Très-Sainte Vierge* et celle de *Saint Joseph*, suivant que le constatent les archives de cette Communauté.

VIII.

En franchissant une période d'un quart de siècle, nous nous trouvons encore témoins d'une nouvelle épreuve pour ce pieux asile. Les bâtiments que ces ferventes Religieuses avaient fait construire avec tant de peine et de sacrifices, en 1695, devinrent encore une fois la proie des flammes, le 19 Juin 1721, jour de l'octave de la *Fête-Dieu*, pendant la procession du Très-Saint Sacrement. Une fausse manœuvre d'un arquebusier porta le feu sur la couverture de l'église, qui était en bardeaux de cèdre et devint bientôt toute embrasée.

De l'*Église*, la flamme poussée par un gros vent gagna bientôt l'*Hôpital* et le *Monastère*, puis un grand nombre d'autres maisons. Plus de 150 maisons de la basse-ville, qui formaient alors les deux tiers de la ville de Montréal, furent détruites dans cette conflagration.

Les pertes des *Hospitalières* furent plus considérables cette fois que celles du précédent

incendie. Rien ou presque rien n'a pu être sauvé des flammes, tant la rapidité du feu fut grande. La Communauté renfermait alors 49 Religieuses.

Aussitôt que la nouvelle de l'incendie fut parvenue à Québec, Mgr. de SAINT-VALIER, M. le Gouverneur Général, M. l'Intendant, avec les Messieurs de Saint-Sulpice et autres personnes de distinction, s'assemblèrent à Montréal pour aviser ensemble aux moyens à prendre, et il fut arrêté que les *Hospitalières* iraient occuper une partie de la maison des Frères CHARON, appelée aussi l'*Hôpital-Général*, qui tombait en discrédit faute de moyens suffisants chez les bons *Frères de la Charité* qui se vouaient cependant avec tant d'amour au soulagement des pauvres de la ville.

Quoique ces bons serviteurs de la charité furent dans la crainte de se voir supplanter par les *Hospitalières*, ils les accueillirent avec beaucoup de grâce en leur livrant la plus grande partie de leur établissement, pour elles et leurs malades, ne retenant pour eux qu'une aile de 25 pieds.

Ce ne fut qu'au printemps de 1723 que les *Hospitalières* purent faire commencer les travaux de reconstruction, comptant sur la Providence et sur les gratifications de la Cour de France pour cet objet.

Après bien des peines et des mécomptes, on parvint enfin à mettre à couvert une partie des édifices, où vinrent se loger les *Hospi-*

talières et leurs malades, le 11 novembre 1724, après trois années et demie d'exil passées chez les charitables Frères CHARON.

L'année suivante, on s'efforça de ré-édifier l'*Eglise*, et de rendre habitable d'autres parties du *Monastère*. Mais il s'en fallait beaucoup que l'*Hôtel-Dieu* fut entièrement rétabli, quoique le Roi eût donné à cette fin 18,000 livres depuis l'année 1722 jusqu'en 1729.

A cette dernière époque, la Communauté n'avait que 4,865 livres de revenu annuel. Sur cette somme il fallait nourrir et habiller 40 Religieuses, entretenir et payer 6 domestiques, et subvenir à d'autres dépenses imprévues, le tout s'élevant à 10,600 livres par année (1). Aussi n'avaient-elles pu subsister

(1) Voici quel était l'état des revenus de l'*Hôtel-Dieu* de Villemarie, en 1729 :

<i>Communauté.</i>		<i>Hôpital.</i>	
	LIVRES.		LIVRES.
Gratification du Roi	1,000	Gratification du Roi	1,000
Rentes sur la ville de		Rentes sur la ville de	
Paris.....	2,101	Paris.....	1,417
" foncières.....	201	" rachetables.....	494
" rachetables en		" non - racheta-	
Canada.....	1,056	bles.....	740
Revenu de leurs ter-		Revenu de leurs ter-	
res.....	500	res.....	1,512
	4,865		5,163

Ces revenus, comme on voit, étaient loin de pouvoir égaler les dépenses, puisque la seule partie de la Communauté s'élevait à environ 10,500 livres.

jusqu'alors que par les legs des personnes charitables et par le travail de leurs mains. Elles avaient contracté une dette de plus de 8.000 livres, qu'elles craignaient de ne pouvoir rembourser de longtemps. Cette dette s'éleva trois ans plus tard, en 1732, à la somme de 20,000 livres.

IX.

La petite vérole s'étant déclarée dans la colonie, en 1733, les *Hopitalières* eurent, pendant quatre mois, à soigner près de 100 victimes de l'épidémie ; et elle reçurent dans leurs salles plus de 500 malades durant l'année. Ce fut cette même année que les Religieuses parvinrent enfin à achever leur bâtiment.

Mais il eût été écrit que la *Croix* devait être le plus ferme appui de la *Congrégation des Filles de Saint-Joseph*. Il fallait encore que de nouvelles épreuves vinrent révéler à ces âmes d'élite qu'il est plus agréable à Dieu d'être riches de grâces et de vertus que des biens de ce monde, car tous leurs bâtiments, à

Cependant, par comparaison aux revenus de la Communauté,—suivant que le remarquent M. HOCQUART, Intendant,—Les Pauvres étaient mieux dotés et plus avantageusement pourvus que les Religieuses ; quoiqu'il en soit, ni le revenu des Religieuses, ni celui des Pauvres, qui ne suffisaient pas aux dépenses, ne pouvaient aucunement contribuer à la restauration des édifices, cela était évident.

peine achevés, furent de nouveau réduits en cendre, par un grand incendie qui éclata dans le quartier environnant la Communauté, le 10 avril 1734, vers les sept heures du soir (1). Quarante-cinq maisons furent consumées, outre un grand nombre d'autres considérablement endommagées, et celle de l'*Hôtel-Dieu* fut l'une des premières dévorées par les flammes; l'Eglise déjà en feu n'était séparée de ces maisons que par la rue, et le feu se communiqua bientôt à l'Hopital et au reste de la Communauté, par suite de sa violence.

Ce monastère était en pierre, à trois étages; il avait environ 1,000 pieds de construction.

La perte seule de l'*Hôtel-Dieu* s'éleva à plus de 80,000 livres, outre la valeur des meubles, literie, ou autres effets nécessaires à un établissement de ce genre. La plupart des papiers de la Communauté, et jusqu'au Régistre des procès-verbaux des vêtures et des

(1) Cet incendie fut causé par la méchanceté d'une négresse employée chez Madame V^e FRANCHEVILLE, en qualité d'esclave, et dont la demeure était située sur le bord du fleuve. Ayant conçu le projet de désertir la maison de sa maîtresse pour cacher sa mauvaise conduite, elle y mit le feu, afin de ménager plus sûrement son évasion par la faveur du trouble que devait occasionner l'incendie. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir de sa fuite,—dit un manuscrit déposé aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris,—et trois hommes envoyés à sa recherche la ramenèrent à Villemarie le troisième jour. Elle fut condamnée par le Conseil Supérieur à être pendue à Montréal le 21 juin de la même année, et son corps, après l'exécution, fut brûlé.

professions furent consumés. La Communauté renfermait alors 46 Religieuses, y compris 6 Sœurs Converses.

L'Hôpital fut ouvert temporairement dans une grande maison louée à raison de 700 livres par an, payées par la caisse du Roi, située à côté de la Chapelle de *Notre-Dame de Bon Secours*, et appartenant à M. de MONTIGNY.

A peine les Religieuses s'étaient-elles installées dans leur nouveau logis, qu'il arriva à Montréal un vaisseau du Roi dont tout l'équipage était attaqué d'une maladie pestilentielle. Un soldat transporté à l'Hôpital eût bientôt communiqué la contagion aux Religieuses qui le soignaient. Dès la première semaine plusieurs d'entre elles en furent atteintes, et il en mourut coup sur coup neuf de la Communauté (1). Tous les

(2) Voici les noms de ces héroïques martyres de la charité chrétienne : Sœurs GAY, d'AILLEBOUST, LEVASSEUR, LE PICARD, GATIEN, de PRÉVILLE, toutes religieuses de chœur, et trois sœurs converses.

Outre ces victimes,—dit un document cité par M. l'abbé FAILLON,—plusieurs autres Religieuses furent atteintes du même fléau : parmi celles-ci, quelques-unes en éprouvèrent si violemment la rigueur, qu'elles restèrent jusqu'à vingt, trente et quarante jours à l'agonie, en sorte que l'on en levait d'auprès d'elles les corps de leurs sœurs défuntes sans qu'elles s'en aperçussent.

A l'occasion de cette terrible maladie, il y eut des traits d'héroïsme des plus admirables. Au plus fort de la contagion, et lorsque personne n'osait approcher de l'Hôpital, on vit les trois demoiselles de RAMEZAI, filles de l'ancien gou-

malades atteints de l'épidémie furent emportés par ce terrible fléau, et l'on craignit avec raison que toutes les Religieuses n'en devinssent les victimes. Dans cette alarmante situation, l'Evêque ordonna aux *Hospitalières* de se retirer à la campagne et de ne laisser à l'*Hôpital* que le nombre des Sœurs strictement nécessaire au service des malades.

Malgré la peine qu'éprouvèrent les Religieuses de se séparer ainsi, il fallut bien obéir à cet ordre, d'ailleurs si paternellement prudent. Six d'elles restèrent au soin des malades, et leur dévouement héroïque parut avec éclat.

A fin d'obtenir du ciel la cessation du fléau, il se fit des prières publiques dans l'église paroissiale de Villemarie, et après une octave de Saluts solennels au très Saint-Sacrement, DIEU, sans doute touché par le sacrifice de la vie des neuf Religieuses décédées au service du prochain, arrêta tout-à-fait le fléau.

verneur de Montréal, aller s'offrir aux Religieuses pour les aider dans le service des malades, ne demandant d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que d'être soignées à l'*Hôtel-Dieu* si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, si elles mouraient, d'être inhumées comme les *Hospitalières* dans la chapelle de *Notre-Dame de Bon Secours*. Les *Filles de St. Joseph* admirèrent la charité courageuse de ces demoiselles : elles leur en témoignèrent leur juste et sincère reconnaissance,—dit l'auteur de la *Vie de Mlle. Mance*,—mais elles ne crurent pas devoir les exposer à une mort qu'elles regardaient alors comme inévitable, et refusèrent de les introduire dans leur maison.